



# RAPPORT D'ACTIVITÉS

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ARLES CRAU CAMARGUE MONTAGNETTE



# 2013



# SOMMAIRE

|  |    |
|--|----|
| L'AGGLO EN UN CLIN D'ŒIL .....                 | 4  |
| AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE .....                  | 6  |
| DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE .....                 | 8  |
| EMPLOI .....                                   | 11 |
| TRANSPORTS .....                               | 14 |
| HABITAT .....                                  | 16 |
| POLITIQUE DE LA VILLE .....                    | 19 |
| CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DU PAYS D'ARLES ..... | 22 |
| EAU & ASSAINISSEMENT .....                     | 24 |
| FINANCES .....                                 | 28 |
| SERVICES COMMUNAUTAIRES .....                  | 32 |
| MARSEILLE PROVENCE 2013 .....                  | 34 |
| CONSEIL COMMUNAUTAIRE .....                    | 36 |

## Rapport d'activités 2013

Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette Cité Yvan Audouard • 5, rue Yvan Audouard • BP 30228 • 13637 Arles Cedex  
© 04 86 52 60 00 • Fax 04 90 18 43 79 • www.agglo-accm.fr // Directeur de la publication : Claude Vulpian - lepresident@agglo-accm.fr // Directeur de la rédaction : François Fornero - f.fornero@agglo-accm.fr // Rédactrice en chef : Laure Royan - l.royan@agglo-accm.fr // Rédaction : Anne-Paule Flouw - a.flouw@agglo-accm.fr // Conception-Réalisation : Graphistes Associés // Impression : Les Presses de la Tarasque et La Parfaite - © 04 90 91 15 11 // Date : Juin 2014 - Tirage : 1 300 ex sur papier 100 % PEFC // Crédits photos : ACCM-Service communication, ACCM-Service technique, Florent Gardin, Lionel Roux, Rémi Bénali, Jean-Luc Maby, Laure Royan, Pascal Bois, ville de Tarascon, CA ACCM-Ortho13.



CLAUDE VULPIAN,  
PRÉSIDENT

## Le mot du président

2004 – 2014. Dix ans se sont écoulés depuis la création de notre communauté d'agglomération. Dix ans durant lesquels des équipes successives d'élus et agents ont construit un outil de développement pour un territoire ambitieux et solidaire.

Progressivement, l'agglo a pris sa place, s'est faite connaître et reconnaître dans un paysage institutionnel en mutation permanente, qui n'aide pas toujours à la connaissance et la compréhension des citoyens.

Depuis dix ans, l'agglo a mis en œuvre les compétences stratégiques que lui ont transférées ses communes membres : le développement économique et l'emploi, l'équilibre social de l'habitat, l'aménagement de l'espace, les transports, la politique de la ville, l'eau potable, l'assainissement, le conservatoire de musique, l'accueil des gens du voyage.

Autant de domaines qui impactent directement la qualité de vie des habitants, et qui ont pu bénéficier d'une gestion intercommunale permettant mutualisations, économies d'échelle et solidarités entre les territoires.

Les fondations solides que nous avons construites nous permettent d'envisager notre avenir avec sérénité, à la veille de nouvelles réformes qui vont profondément remodeler la carte administrative de notre pays.

L'assainissement des comptes publics, la simplification du mille-feuilles territorial, la clarification des compétences, les mutualisations, semblent être désormais des objectifs qui transcendent les clivages.

Dans ce contexte, l'avenir appartient aux intercommunalités, qui verront progressivement leurs prérogatives renforcées au sein de régions remodelées et dotées de pouvoirs accrus.

D'ores et déjà, la loi encourage, et dans de nombreux cas impose, de nouveaux transferts de compétences des communes vers l'agglo : plan local d'urbanisme intercommunal, mobilité durable, tourisme, gestion des milieux aquatiques.

Dans d'autres domaines, nous devons nous interroger sur l'intérêt que représenterait pour les habitants et usagers une gestion intercommunale de services publics, tels que l'élimination des ordures ménagères ou la gestion d'équipements culturels et sportifs.

Mais au-delà des compétences, l'enjeu majeur pour notre territoire en cette période charnière, réside dans sa capacité à s'organiser politiquement pour simplement continuer à exister.

Malgré ses 6 communes, ses 144 000 km<sup>2</sup> et ses 82 000 habitants, nous savons que notre communauté d'agglomération est trop « petite » pour durablement exister, et non simplement subsister, dans un environnement métropolitain qui est le nôtre.

C'est la raison pour laquelle nous militons depuis de nombreuses années pour une union des 29 communes et 3 intercommunalités du Pays d'Arles, au sein d'une communauté qui pourrait espérer faire entendre sa partition dans le concert des métropoles voisines.

Faute de quoi, nous craignons que le Pays d'Arles, auquel nous sommes tous attachés, ne soit disloqué, et absorbé par parties par nos voisins, le sud vers la métropole marseillaise, le nord vers le grand Avignon.

Une fois de plus, une fois encore, et tant qu'il en est encore temps, nous lançons un appel aux élus et plus largement aux habitants de la Vallée des Baux et des Alpilles et de Rhône Alpilles Durance pour ensemble, construire un avenir commun.

# 8 domaines de compétences 6 communes



POLITIQUE DE LA VILLE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

TRANSPORTS

EAU & ASSAINISSEMENT

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

HABITAT

EMPLOI

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
DU PAYS D'ARLES

**144 500** hectares

**82 684** habitants

**53** conseillers communautaires



**Saintes-Maries-de-la-Mer**

Maire : Rolland Chassain  
2396 habitants  
374 km<sup>2</sup>

La commune des Saintes-Maries-de-la-Mer a intégré ACCM le 1<sup>er</sup> janvier 2014



**Saint-Pierre-de-Mézoargues**

Maire : Jacky Picquet  
235 habitants  
4 km<sup>2</sup>



**Boulbon**

Maire : Bernard Dupont  
1 522 habitants  
19 km<sup>2</sup>



**Tarascon**

Maire : Lucien Limousin  
13 105 habitants  
74 km<sup>2</sup>



**Saint-Martin-de-Crau**

Maire : Claude Vulpian  
11 371 habitants  
215 km<sup>2</sup>



**Arles**

Maire : Hervé Schiavetti  
52 510 habitants  
759 Km<sup>2</sup>





# Une biodiversité remarquable à préserver



Les grandes étendues géographiques et leur exceptionnelle biodiversité font du territoire de la communauté d'agglomération un site remarquable dont la préservation est le mot d'ordre. Dans ce contexte, les actions d'ACCM visent, tout au long de l'année, à mettre en valeur le développement économique, urbain et humain de cet environnement précieux.

## ACCM sur la voie du Plan climat

La lutte contre le changement climatique est au premier rang de priorités nationales en matière de protection de l'environnement. La France s'est ainsi engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % à l'horizon 2020 et de 75 % à l'horizon 2050.

Pour atteindre ces objectifs, la mobilisation des collectivités locales est essentielle. Leur fonctionnement génère 12 % (source Ademe) des émissions de gaz à effet de serre. De plus, par leurs compétences, elles peuvent agir sur environ 50% des émissions de gaz à effet de serre du territoire.

C'est pourquoi ACCM s'est engagée dans la réalisation d'un Plan climat énergie territorial (PCET) en partenariat avec le syndicat mixte du Pays d'Arles qui porte la démarche.

Ce plan porte d'abord sur les émissions de gaz à effet de serre liées au patrimoine et au fonctionnement des services de la communauté comme par exemple les consommations d'énergie dans les bâtiments de l'agglomération.

Il peut également intégrer des actions visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans d'autres compétences d'ACCM :

- aide aux travaux d'économies d'énergie dans le cadre de l'Opah
- création d'une zone de développement de l'éolien
- aides à la réhabilitation du parc public et à la production de logements publics économes en énergie
- tri des déchets dans les services
- promotion du transport public.



## Reprise des travaux d'élaboration du Scot

Le syndicat mixte du Pays d'Arles a relancé les travaux d'élaboration du Scot (schéma de cohérence territoriale) avec la participation active d'ACCM.

Le Scot définit les évolutions d'un territoire pour les 20 prochaines années, formalisé au travers d'un projet d'aménagement durable. Il est destiné à mettre en cohérence les questions d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'économie et d'équipements commerciaux, dans un environnement préservé et valorisé.

Le Scot devrait être validé par l'ensemble des structures composant le territoire du Pays d'Arles (environ 160 000 habitants) en 2016.



## La démoustication se poursuit

ACCM a maintenu sa participation au programme de démoustication expérimentale sur le secteur de Salin-de-Giraud. Une action qui a démarré en 2006, cofinancée par l'État, le conseil général, le conseil régional et ACCM. L'agglomération participe annuellement à hauteur de 16,6% du montant global estimé à un million d'euros.

## ACCM en haut débit

La communauté d'agglomération a réalisé des travaux permettant d'améliorer la couverture numérique du territoire. Démarrés en 2011, ils s'inscrivent dans le programme « boucle locale haut débit » destiné à réduire la fracture numérique entre les territoires. Celui-ci a permis de mobiliser, pour notre territoire, plus d'1 million d'euros provenant de l'Union européenne (fonds Feder), du conseil régional, du conseil général et d'ACCM, maître d'ouvrage de l'opération.

Au total, 7 secteurs (repérés suite à un diagnostic réalisé par le syndicat mixte du Pays d'Arles) à Arles, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau, qui étaient auparavant en zone blanche (pas d'accès à Internet en haut débit) ou en zone grise (débit inférieur à 2 Mbits) ont été traités, soit environ 1500 lignes individuelles.

Parallèlement, des D-SLAM (appareil permettant d'assurer sur les lignes téléphoniques un service de type DSL / services de haut débit) ont été installés à proximité des sous-répartiteurs France Télécom et reliés aux kilomètres de fibre optique posés à travers Arles. Le périmètre couvert augmente ainsi autour de chaque répartiteur. Au total, 12 km de fibre optique ont ainsi été installés sur les secteurs de Pont-de-Crau, Gimeaux (route des Sainte-Maries-de-la-Mer et chemin de Cazeneuve), du nord d'Arles (avenue de la libération) ainsi qu'à Salières.

Sur le secteur d'Arles centre, la communauté d'agglomération a profité de l'installation de la fibre optique pour raccorder divers établissements publics. Outre ses propres locaux situés cité Yvan Audouard, ACCM a ainsi permis le raccordement de certaines écoles, de l'hôpital, de l'office du tourisme, de la mairie, du syndicat mixte du Pays d'Arles, de l'UT, de la chambre de commerce et d'industrie, de la future caserne des pompiers ainsi que des futurs locaux du Symadrem.



## Convention d'intervention foncière sur le site des papeteries Étienne

ACCM et la ville d'Arles ont conventionné avec l'établissement public foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur en décembre 2013 pour permettre l'acquisition de l'ancien site des Papeteries Étienne situé à Arles. Cette importante emprise foncière représente un intérêt majeur pour le développement futur de l'agglomération arlésienne. L'EPF Paca est donc missionné pour accompagner la commune d'Arles et ACCM dans la maîtrise foncière de ce site et dans le développement de projets futurs.

## Poursuite de la convention foncière

La convention passée avec l'établissement public foncier Paca se poursuit. Deux acquisitions (terrains de l'ancien Super U à Saint-Martin-de-Crau et un terrain situé avenue de la libération à Arles) ont été réalisées depuis 2008 pour un montant total de 1 700 000 euros, qui permettront la réalisation de 150 logements. Les sorties d'opération sont prévues en 2015-2016.

## Développer une économie rurale diversifiée et novatrice

ACCM participe à la mise en œuvre du programme Leader sur le territoire du Pays d'Arles.

Dans ce cadre, une enveloppe de fonds publics bénéficie au territoire d'ACCM pour son développement.

Leader est un programme européen dont un des objectifs est de financer des actions innovantes en milieu rural.

La communauté d'agglomération a débloqué une enveloppe de 80 000 euros en faveur du programme.

Les projets soutenus sur le territoire d'ACCM :

- aménagement d'espaces, de stockage et de vente directe sur une exploitation produisant des pommes bio à Arles
- assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition et la mise en œuvre d'une Charte agricole du Pays d'Arles
- développement d'une épicerie multiservices rurale à Mas-Thibert
- développement de l'activité d'accueil et de valorisation des produits sur une exploitation en agriculture biologique à Arles
- réalisation de jardins partagés à Mas-Thibert.





# Soutenir les filières

La communauté d'agglomération poursuit ses efforts dans le domaine économique, notamment à travers l'aide aux filières porteuses, telles que la logistique, les industries culturelles et l'agriculture, avec un objectif prioritaire : créer de l'emploi.

## La zone économique de Saint-Martin poursuit son développement

ACCM a poursuivi en 2013 son soutien au développement de la filière logistique sur les zones Écopole et Bois de Leuze. L'extension de ces zones s'est poursuivie grâce à la création d'une voirie de sortie à partir de la RN568, l'extension du réseau d'eau potable reliant Saint-Martin à Arles et la création d'une nouvelle station de défense incendie. Pour l'ensemble de ces projets, qui permettra la création de plus de 1 000 emplois dans les prochaines années, ACCM investit 5,5 millions d'euros, avec le soutien de la région et du département, et la contribution des investisseurs sous la forme de participations pour voirie et réseaux divers (PVR).

Ces travaux d'envergure seront complétés en 2014 par la création d'un giratoire sur la RD 24 en entrée de la ZI Bois de Leuze dont les études ont été achevées en 2013 ainsi que la signature de la convention avec le conseil général gestionnaire de la voirie départementale.

Les études de réhabilitation du pont des morts, au dessus de la voie ferrée en liaison entre les deux zones Écopole et Bois de Leuze, ont débuté en 2013 en vue de travaux en 2015, permettant ainsi d'assurer une desserte complète et cohérente de l'ensemble de la zone d'activité.

Toujours au cœur des zones économiques de Saint-Martin-de-Crau, la communauté d'agglomération a décidé d'aménager les abords de la gare, afin de répondre aux questions relatives à la sécurité routière, à la sécurité des personnes, au stationnement, à l'utilisation des infrastructures, à l'amélioration de l'intermodalité et à l'optimisation des transports en commun (la navette urbaine notamment).

Après une phase d'études et de concertation réalisée en 2013, les travaux consisteront, début 2014, à la création d'une voie d'accès à la gare, au raccordement sur l'avenue Gay Lussac en zone Écopole par le chemin Pitrat, à l'aménagement du parvis de la gare, aux réaménagements et l'extension du parking ouest existant, à la mise en place d'un éclairage public, la mise en place d'un cheminement doux et à la mise à disposition de sanitaires publics. Les travaux devraient commencer au premier trimestre 2014. Le montant de l'opération est estimé à 1 100 000 euros, avec le soutien de la région et du département.

À noter également sur Saint-Martin-de-Crau la requalification du parking poids lourds rue Gay Lussac en zone Écopole et la réalisation d'un giratoire en zone du Cabrau.

## En chiffres

Le pôle d'activité « Écopole / Bois de Leuze » accueille environ 500 000 m<sup>2</sup> de bâtiments logistiques et représente actuellement, sur une emprise foncière d'environ 380 hectares, 2 400 emplois. Plus de 1 000 nouveaux emplois devraient y être créés dans les prochaines années grâce aux projets en cours.



## La requalification de la zone du Roubian à Tarascon est en marche

Le projet de requalification de la zone économique du Roubian, présenté aux entreprises en juin 2012, poursuit son chemin. Sont prévus : la réfection de voiries et la création de trottoirs, la reprise des éclairages, des aménagements cyclables, la création d'un système de défense incendie ou encore des stationnements, ainsi qu'une amélioration du réseau d'assainissement des eaux pluviales.

Une étude sur le fonctionnement hydraulique pluvial et un diagnostic (électrique, énergétique, photométrique) de l'éclairage public sont venus compléter les réflexions menées par le CAUE et ACCM. En parallèle, ACCM a acquis une parcelle, avenue des Artisans, en anticipation des futurs réaménagements.

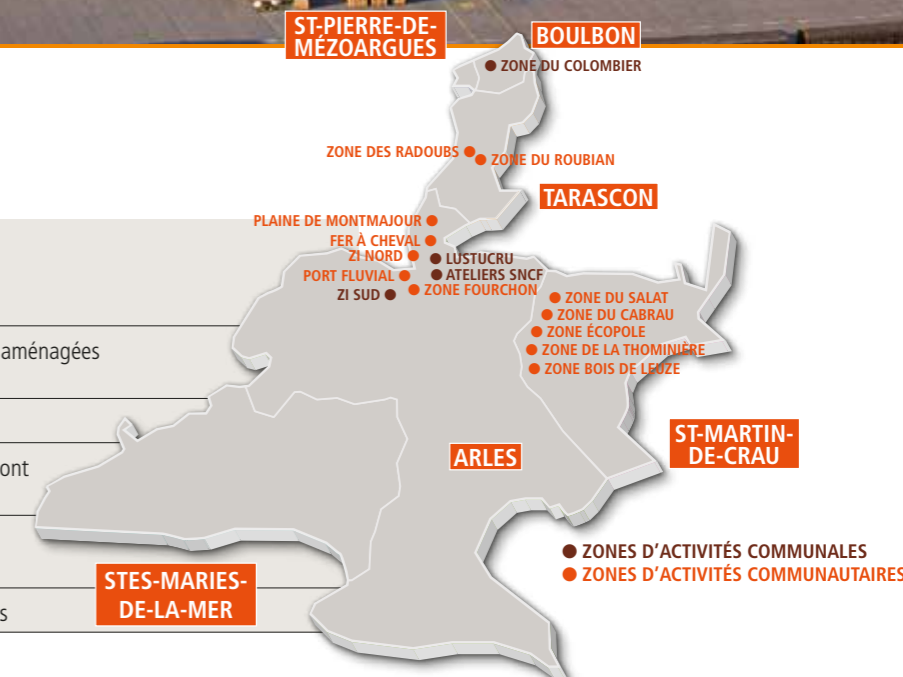
Le coût global estimé des travaux est de 2 millions d'euros.

De plus, la réalisation d'un système de défense incendie dédié se termine (débit de 600 m<sup>3</sup>/h et volume de stockage de 2 x 1250 m<sup>3</sup>, 1 km de canalisations, pour plus de 1,56 millions d'euros de travaux, subventionnés par le département), avec une maintenance permanente assurée par contrat et une astreinte 24 heures sur 24, dotant la zone du Roubian d'un outil majeur pour l'accueil d'entreprises industrielles d'importance.

Le Roubian, ce sont 80 entreprises installées sur 94 hectares et 800 salariés.

## L'ÉCONOMIE EN CHIFFRES

|       |   |
|-------|---|
| 9 835 | entreprises sur le territoire                                     |
| 950   | hectares de zones économiques aménagées ou en cours d'aménagement |
| 19    | secteurs d'activités  |
| 16    | zones d'activités économiques dont 12 d'intérêt communautaire     |
| 1 000 | entreprises installées dans les zones économiques                 |
| 6 480 | salariés travaillant dans les zones                               |



## L'agglomération anime et soutient son tissu économique

Pour la première année, ACCM a mis en place un partenariat avec l'IUP administration des institutions culturelles. Ce partenariat s'est traduit par la mobilisation des étudiants du Master II sur des réflexions collectives en lien avec des acteurs de la filière industries culturelles locaux, nationaux ou internationaux. Le rendu s'est déroulé dans les locaux d'ACCM en présence d'élus communautaires, en mars. Ce partenariat est reconduit en 2014.



ACCM s'est engagée dans l'élaboration d'une convention partenariale avec le pôle de compétitivité Terralia, ex-pôle européen d'innovation fruits et légumes. La subvention allouée au pôle, d'un montant de 10 000 euros, a pour objectif de promouvoir l'offre de services et d'accompagner les projets de développement des entreprises de la filière agricole et agroalimentaire. Une présentation du partenariat établi entre le pôle et ACCM a été organisée au cours du mois de juin à Tarascon.

ACCM a également organisé, en partenariat avec la chambre de commerce et d'industrie du Pays

d'Arles, une manifestation de promotion du port fluvial d'Arles. Cette manifestation a notamment permis de mettre en exergue le projet d'extension du port porté par la CCI et la Compagnie nationale du Rhône, le projet de désenclavement porté par la communauté d'agglomération ainsi que le projet de pôle engrais porté par l'entreprise Sud Engrais Distribution.

Bilan positif pour la journée interentreprises co-organisée avec la commune de Saint-Martin-de-Crau le 27 novembre. Une centaine de participants se sont mobilisés pour écouter les interventions. Ont été exposés les aides mobilisables du conseil régional et les services proposés par la Banque publique d'investissement. Des entreprises locales ont ensuite présenté leurs projets d'installation et/ou de développement (Rhodanienne de transit, Provence Vivarais, ICT-Chimie, Crèche 1 2 3 Soleil). Enfin, la communauté d'agglomération a présenté un état d'avancement des travaux d'aménagement des zones économiques et des projets de création de lignes de transport adaptées aux salariés des zones.



## Désenclavement du port fluvial d'Arles

Les études techniques et réglementaires ainsi que les mises au point avec les services ferroviaires se sont poursuivies en vue de la création du pont-route au dessus de la voie ferrée en zone nord d'Arles. Cette opération, destinée à assurer le désenclavement du port fluvial d'Arles, est planifiée pour une réalisation en 2015 et 2016 (pré-chargement des remblais en première phase et travaux au dessus des voies ferrées en seconde phase après autorisation et conventionnement avec Réseau ferré de France et autorisation préfectorale.)

Le coût de l'opération est estimé à 9,6 millions d'euros (avec la participation de la région et du département).



## Une aide informative aux entreprises : le portail économique

Le portail économique de l'agglo est en ligne depuis le mois de septembre 2013. Ce portail propose un annuaire d'entreprises ainsi que des informations pratiques sur les entreprises du territoire.  
www.agglo-accm.fr

## Un soutien immobilier à l'initiative économique

Dans le cadre de son soutien aux entreprises, ACCM a acheté à la commune d'Arles en décembre 2012 le village d'entreprises situé en zone nord. Une trentaine de structures y sont aujourd'hui installées. Dans ce cadre, des travaux de réfection du bâtiment ont été entrepris, afin de valoriser au mieux les bureaux existants et favoriser ainsi l'accueil de nouvelles sociétés dans les meilleures conditions et de mettre aux normes les installations (amélioration du système d'alarme, reprise de menuiseries, pose d'un portail sécurisant la cour intérieure et poursuite du programme de renouvellement des fenêtres). L'agglo poursuit par ailleurs sa mission de commercialisation des bureaux vacants de la maison des industries culturelles et des éditeurs.



## L'agglo soutient le développement de l'économie sociale et solidaire

Dans le cadre du contrat local de développement de l'économie sociale et solidaire, ACCM a coordonné en novembre 2013, pour la seconde année, le mois de l'ESS, en collaboration avec le Resspa (réseau de l'économie sociale et solidaire du Pays d'Arles), la Cress (chambre régionale de l'économie sociale et solidaire), l'association Courte échelle et les communes. Plus d'une dizaine de manifestations ont été organisées sur l'ensemble du Pays d'Arles. 3 000 salariés, soit 11% de l'emploi, relèvent de l'ESS sur le territoire d'ACCM.

## L'agglo accompagne le commerce et l'artisanat

Sur les quatre dossiers Fisac (fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) déposés par ACCM en 2011, celui du Fisac « Crau Montagnette » a été notifié par le ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme en juillet 2013. Cette notification a donné lieu à l'élaboration d'une plaquette de promotion du dispositif ainsi qu'à l'organisation d'une réunion publique de présentation du dispositif à Saint-Martin-de-Crau le 9 décembre dernier. Le Fisac permet avant tout d'accorder une aide directe aux commerçants, artisans et entreprises de services pour des actions liées à la modernisation de leurs activités ou de leurs équipements. Les aides peuvent aller jusqu'à 60% du montant des dépenses, sous certaines conditions. Une enveloppe de 285 000 euros (moitié ACCM, moitié État) est dédiée à ces aides directes.

La commune d'Arles et la communauté travaillent de concert à la redynamisation du centre commercial de Barriol depuis le départ du supermarché Aldi en février dernier.



## Des aides directes

L'agglo a accompagné, aux côtés de la chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles, la manifestation « commerce en Fête » en octobre 2013 (3 000 euros) et l'opération « Camargue gourmande » organisée par l'Office du tourisme d'Arles (12 000 euros). L'agglo, dans le cadre du développement de la création d'entreprises sur son territoire, a renouvelé son soutien auprès d'Initiative Pays d'Arles (40 000 euros) ainsi qu'au profit de la couveuse d'entreprises interface (10 000 euros). Dans le cadre de son soutien à la filière industries culturelles, ACCM a renouvelé sa subvention au pôle ICP (industries culturelles et patrimoine) à hauteur de 20 000 euros. Cette aide s'est notamment traduite

par le soutien au projet du pôle ICP sur les métiers du patrimoine. L'action consistait en la valorisation pédagogique et artistique des métiers du patrimoine auprès de collégiens et lycéens, au travers de la découverte du métier d'un chef d'entreprise de la filière et de la réalisation d'œuvres artistiques, encadrés par des artistes locaux. Le rendu des travaux des élèves, qui s'est déroulé en mai au palais des congrès, a été un franc succès. ACCM a également soutenu, avec une subvention de 3 000 euros, le syndicat des jeunes agriculteurs des Bouches-du-Rhône dans le cadre de la pérennisation et du développement d'un dispositif d'aide à l'accompagnement post-installation.

# L'emploi, la priorité



Dans un contexte de crise économique, l'emploi et l'insertion professionnelle font partie des politiques prioritaires menées par la communauté d'agglomération, au travers du plan local pour l'insertion et l'emploi et d'actions innovantes dans les secteurs économiques porteurs du territoire, notamment la logistique.



## « Trajectoire », un exemple d'action menée par le Plie

Cette action, conduite par l'association l'Atelier des possibles est financée par le FSE dans le cadre de la programmation 2013 du Plie. Elle s'adresse à des personnes très éloignées de l'emploi à travers trois types d'actions :

- un atelier qui permet de valoriser, d'optimiser ses compétences et ses atouts dans sa recherche d'emploi en prenant en compte l'ensemble de ses expériences personnelles et professionnelles et de son parcours de vie
- des séances de remédiation sous forme de rencontres individuelles ayant pour objectif de dépasser des freins « psychiques » identifiés par les accompagnateurs à l'emploi et qui sont facteurs de blocage pour accéder à l'emploi
- un atelier "Déclat pour l'oral" pour préparer ses entretiens d'embauche

## Le Plie : l'accompagnement au quotidien des demandeurs d'emploi

Le plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie) a pour objectif de favoriser l'accès à l'emploi des personnes qui en sont particulièrement éloignées. C'est un outil d'animation, de coordination et de mise en œuvre locale des politiques d'emploi et d'insertion, fortement soutenue par l'Union européenne, qui rassemble l'État, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le conseil général des Bouches-du-Rhône et la chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles, co-signataires de ce dispositif aux côtés de la communauté d'agglomération.

Le Plie est aussi un programme d'actions de mobilisation, d'insertion professionnelle, d'accompagnement à l'emploi et de relations avec les entreprises.

ACCM a consacré 183 000 euros au Plie en 2013. Conjugué à l'intervention du conseil régional et du conseil général, ce financement a permis de mobiliser 567 172 euros de fonds social européen (FSE). 25 actions ont ainsi été soutenues ou développées dans le cadre de la programmation 2013 du Plie.

L'accompagnement à l'emploi, la construction et le pilotage de parcours sont au cœur de l'intervention du Plie : en 2013, 935 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'un accompagnement individualisé et d'un parcours d'accès à l'emploi (la moitié d'entre eux sont encore en parcours au 1er janvier 2014) et 113 personnes ont accédé à un emploi durable.



## EN BREF

**/// LA DÉMATÉRIALISATION DES APPELS À PROJETS.** Lors de chaque appel à projets, les dossiers de demande de subventions sont consultables sur le site ACCM durant le dernier trimestre de chaque année.





## Les clauses d'insertion dans les marchés publics

Ce dispositif du code des marchés publics permet de demander à l'entreprise titulaire d'un marché d'embaucher des personnes en insertion professionnelle pour la réalisation de l'opération concernée.

ACCM a mis en place une politique de promotion et de développement des clauses d'insertion sur le territoire. L'objectif pour la communauté d'agglomération est de soutenir l'emploi local par une insertion durable. Cela permet aussi de développer des coopérations avec les entreprises locales sur les questions de l'emploi.

Le nombre de marchés avec intégration d'une clause d'insertion en 2013 est de 33, dont 17 marchés ACCM (et une délégation de service public) et 15 marchés d'autres donneurs d'ordre (communes de Saint-Martin-de-Crau, d'Arles, le service achats de l'État, la Sempa, l'Unicil, l'hôpital d'Arles).

L'ensemble de ces marchés a généré l'embauche de 32 personnes dont 48% en CDI, CDD ou intérim dans les 6 mois suivant le premier contrat.

Les types d'activités représentées par ces marchés sont essentiellement le BTP, le nettoyage industriel, la maintenance, les prestations intellectuelles et les espaces verts.

La communauté d'agglomération a également sensibilisé d'autres donneurs d'ordres durant l'année 2013, notamment les communes de Tarascon et de Boulbon, l'Eparca, le conseil régional, la Direccte, le Symadrem, le Parc naturel régional de Camargue et des bailleurs sociaux (Ametis Paca, Néolia, Famille et Provence, Erilia Vilogia, le Nouveau Logis Provençal, Un toit pour tous, 13 Habitat, le Groupe SNI).



## Bilan de la 4e édition des Rencontres de l'emploi

L'édition 2013 des Rencontres de l'emploi répondait aux mêmes objectifs que les précédentes : proposer des outils et conseils supplémentaires (ateliers, rendez-vous individuels) aux demandeurs d'emploi pour renforcer leurs démarches quotidiennes, favoriser la rencontre entre demandeurs d'emploi et entreprises, afficher la solidarité et la mobilisation de tous autour de la question de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

Cette manifestation a été organisée par la communauté d'agglomération ACCM par le biais de son service emploi en collaboration étroite avec les partenaires du territoire (pôle emploi, mission locale du delta, maison de l'emploi du Pays d'Arles, espace emploi de Saint-Martin-de-Crau, pôle insertion du conseil général...).

1 500 personnes, habitant le territoire, ont été accueillies durant ces 5 journées dans le cadre d'ateliers (mobiliser ses réseaux pour sa recherche d'emploi, gestion du stress, connaître l'entreprise, conseil en recherche d'emploi pour les cadres), de rendez-vous « conseils » individuels (rédaction du CV, conseil en image, préparation aux entretiens d'embauche) de réunion d'information sur les métiers (agro-alimentaire et logistique) et d'un job dating (7 minutes d'entretien de recrutement avec des entreprises locales qui embauchent).



## Le développement de l'insertion par l'activité économique

Les chantiers d'insertion permettent de travailler sur l'acquisition des savoir-faire et des savoir-être, sur les problématiques périphériques à l'emploi, tout en offrant un revenu et une période de stabilisation aux personnes en situation d'exclusion du marché du travail et une véritable mise en situation professionnelle.

En 2013, le service emploi d'ACCM a soutenu les 9 chantiers d'insertion présents sur le territoire au travers du plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie) et du contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) :

- 2 chantiers portés par Synernat 13 (éco-environnement, second œuvre du bâtiment) avec 26 places
- 1 chantier porté par Coup d'pouce (second œuvre du bâtiment) avec 18 places
- 1 chantier porté par les Marais du Vigueirat (entretien et aménagement d'un espace naturel) avec 13 places
- 1 chantier porté par Teef (recyclage des vêtements) avec 12 places
- 1 chantier porté par Delta Sud Insertion (entretien des espaces naturels) avec 14 places
- 1 chantier porté par Actus (hippomobilité) avec 12 places
- 1 chantier porté par Défi (patrimoine et bâti ancien sur le site de la verrerie à Arles) avec 12 places



## Les partenariats

La communauté d'agglomération, à l'initiative de la création de la maison de l'emploi du pays d'Arles, a poursuivi son implication et son soutien auprès de cette structure à travers une cotisation pour 2013 de 80 000 euros ainsi que la valorisation de 39 700 euros pour l'action d'ACCM dans le cadre du plan d'action de la MDE et une participation active au comité technique dans le cadre de l'élaboration de la charte 2011-2014. ACCM a également participé aux groupes de travail sur le diagnostic du territoire, l'anticipation des mutations économiques, le développement de l'emploi local et la réduction des freins à l'emploi.

La mission locale du Delta, à laquelle ACCM adhère (cotisation de 178 000 euros), a accueilli 2 697 jeunes de moins de 26 ans en 2013 (premier accueil et suivi). Un accompagnement individualisé leur est proposé en matière d'emploi et de formation.

Pôle emploi, le pôle insertion du conseil général, l'État, le conseil régional et la chambre de commerce et d'industrie du Pays d'Arles sont également les partenaires d'ACCM.



## Passerelle vers la logistique

Sur le modèle de "passerelle vers la métallurgie" conduite en 2012, le service emploi d'ACCM a construit, avec les partenaires du territoire, un processus visant à rapprocher offre et demande d'emploi local dans le secteur de la logistique, dans le cadre de l'extension de la zone d'activité de Saint-Martin-de-Crau. L'objectif est d'informer et de préparer au mieux les demandeurs d'emploi aux métiers de la logistique, afin que les offres d'emploi bénéficient prioritairement aux habitants du territoire.

Saint-Martin-de-Crau, entreprises de la logistique du territoire), construit la démarche "passerelle vers la logistique" qui a reçu un financement de l'État et conduit les premières actions. Une campagne de communication et d'information a été lancée avec des réunions d'informations sur les différentes communes de la communauté d'agglomération.

L'opération menée le 13 juin 2013 sur la zone logistique de Saint-Martin-de-Crau, en présence du sous-préfet, a marqué le lancement de cette grande mobilisation pour l'emploi qu'ACCM a souhaité engager.

Au cours du dernier trimestre 2013 ACCM a mobilisé l'ensemble des partenaires (Direccte, pôle emploi, mission locale, espace emploi de

À la fin de l'année 2013, et suite au constat que la mobilité et le coût de déplacement sont un des principaux freins d'accès aux emplois de cette zone d'activité pour les habitants du territoire, ACCM a acté le principe de mettre en place des lignes de transport en commun dédiées, depuis Arles, Tarascon et Saint-Martin-de-Crau en direction de la zone logistique et correspondant aux horaires de prise de poste des entrepôts.





# Se déplacer dans l'agglo

Après deux années de fonctionnement, le réseau de transport communautaire Enviva a poursuivi ses ajustements afin de satisfaire au mieux les 1,5 million de voyageurs qui l'ont emprunté en 2013. Un réseau qui, en parallèle, poursuit la mise en accessibilité de ses quelque 120 points d'arrêts prioritaires.

## La sécurisation du réseau se poursuit

ACCM a engagé, avec le concours de son délégataire Transdev Arles, une démarche de sécurisation de son réseau de transport.

Cette démarche s'articule autour de 5 grandes mesures :

- le déploiement de 21 caméras de vidéo-surveillance à bord des 7 véhicules assurant les lignes 1 et 2 du réseau Enviva. Dans le même objectif de sécurisation des lieux publics, la ville d'Arles a installé des caméras de vidéo-surveillance à la halte Clemeuceau
- l'équipement de l'ensemble des véhicules urbains d'un SAEIV (système d'aide à l'exploitation et à l'information voyageur) permettant la géolocalisation des véhicules, le déclenchement d'une alarme en cas d'urgence et une écoute discrète de l'intérieur du véhicule

- le renforcement de l'équipe de contrôle par la présence de deux agents supplémentaires
- une campagne de lutte anti-fraude organisée par le transporteur
- la poursuite de l'action de médiation auprès du public jeune dans les transports scolaires.

Ces actions ont représenté un investissement de 214 000 euros en 2013 pour la communauté d'agglomération.



## Prévention : des actions efficaces

ACCM a poursuivi ses actions de prévention avec la présence d'accompagnateurs de l'Addap 13 (association départementale pour le développement des actions de prévention des Bouches-du-Rhône) dans les autocars scolaires, ainsi qu'avec l'organisation de sessions de prévention aux accidents d'autocars intitulées "sortir vite".

En 2013, les opérations "sortir vite" qui se sont déroulées à Arles, à Saint-Martin-de-Crau et à Tarascon ont rassemblé plus de 660 élèves de 6<sup>e</sup>. Ces opérations animées par le service transport d'ACCM se déroulent avec la collaboration du conseil général des Bouches-du-Rhône et des accompagnateurs de l'Addap 13. Désormais, les incidents sont quasi inexistantes dans les cars scolaires.



## Un tracé remanié pour la ligne 4

Le nouveau tracé de la ligne 4 du réseau Enviva a pris effet le 26 août 2013. Avec un passage toutes les heures, ce nouveau circuit permet de répondre à des besoins en termes de déplacements pour rejoindre le centre commercial de la Plaine de Montmajour, les entreprises de la ZI Nord, les activités de loisirs situées dans ce secteur, le foyer Belmondo et une desserte plus importante du quartier de la Souléiade. Cette ligne continue de desservir le collège Van Gogh, le quartier de Griffeuille et propose un passage par le boulevard des Lices pour le foyer Morizot.



## Création de l'agglo 40

À la rentrée de septembre a été créée la ligne agglo 40, ligne scolaire ouverte au public, qui relie Saint-Pierre-de-Mézoargues et Tarascon via Boulbon. Cette ligne vient compenser la disparition de la ligne E51 du réseau départemental du Gard.



## Les navettes féria : un vrai succès

Pendant les férias de Pâques et du riz éditions 2013 et pour la troisième année consécutive, ACCM, par l'intermédiaire de son réseau Enviva, a mis en place des navettes nocturnes gratuites proposant des retours de minuit à 3h au départ d'Arles vers Tarascon (Boulbon et Saint-Pierre-de-Mézoargues à la demande), Mas-Thibert, Salin-de-Giraud, Saint-Martin-de-Crau (via Moulès et Raphèle). Un millier de personnes les ont empruntées au cours de ces deux férias.



## L'exposition « Les chemins de l'école » accueillie par ACCM

Après l'Onu à New York et l'Unesco à Paris, ACCM a accueilli, de septembre à novembre, à Tarascon, Arles et Saint-Martin-de-Crau, l'exposition photographique "Les chemins de l'école" réalisée conjointement par l'agence Sipa press, l'Unesco et Transdev, délégataire de service public de transport de la communauté d'agglomération. Cette exposition photographique, dédiée aux enfants du monde entier qui tous les jours prennent le chemin de l'école dans des conditions difficiles, parfois au péril de leur vie, dans l'espoir d'accéder à une vie meilleure grâce à l'éducation, a été visitée par 15 classes de primaire et de collège du territoire.

Sur le territoire d'ACCM, 3 000 écoliers sont transportés chaque jour dans une vingtaine de cars. « En France et sur le territoire d'ACCM, on est gâtés en matière de transport lorsque l'on voit le parcours du combattant quotidien de certains enfants dans le monde pour se rendre à l'école ! Et c'est une fierté d'avoir accueilli cette exposition, » déclarait Claude Vulpian, président d'ACCM, à l'occasion du vernissage au cloître Saint Trophime le 22 octobre 2013.



## Du nouveau mobilier urbain

ACCM a poursuivi l'homogénéisation de son mobilier d'information voyageur en installant 95 poteaux d'arrêts de bus du modèle « hélianthe » sur les lignes du réseau Enviva. La majorité a été installée à Arles, où l'ensemble des poteaux ACCM a été renouvelé. À noter, également, des créations de points d'arrêts à Boulbon (arrêt Breuil), Tarascon (les platanes) et Saint-Martin-de-Crau (arrêt Arènes).

### LE RÉSEAU ENVIVA EN CHIFFRES

|  |
|--|
| <b>10</b> nouveaux points d'arrêt  |
| <b>7</b> lignes régulières   |
| <b>3</b> navettes gratuites à Arles, Saint-Martin-de-Crau et Tarascon  |
| <b>4</b> lignes interurbaines : Agglo 10 (entre Arles et Salin-de-Giraud), Agglo 20 (entre Arles et Tarascon), Agglo 30 (entre Arles et Saint-Martin-de-Crau), Agglo 40 (entre Saint-Pierre-de-Mézoargues et Tarascon via Boulbon) |
| <b>3</b> lignes de transport à la demande  |
| <b>19</b> lignes scolaires ouvertes à tous les publics   |
| <b>52</b> véhicules, climatisés et accessibles aux personnes à mobilité réduite  |
| <b>1 301 548</b> kilomètres commerciaux parcourus en 2013  |
| <b>1 651 649</b> voyages enregistrés   |
| <b>3 500</b> élèves transportés quotidiennement  |



# Des logements pour tous

En 2013, ACCM a consacré 1 052 400 euros (509 400 euros sur fonds propres et 543 000 euros sur fonds délégués par l'État) en faveur du logement locatif social. Un investissement qui a permis la construction de 112 logements et la réhabilitation de 70 logements locatifs sociaux.

## Une politique foncière pérenne

Une politique intercommunale de l'habitat et du logement réussie repose aussi et avant tout sur une politique foncière volontariste. Dans ce cadre, ACCM prévoit chaque année une enveloppe d'un million d'euros afin de procéder à des acquisitions foncières ou immobilières visant notamment à produire ou remettre des logements sur le marché. En 2013, la communauté d'agglomération a ainsi procédé à l'acquisition d'une propriété boulevard Emile Combes à Arles pour un montant de 410 000 euros, le site étant considéré comme stratégique, notamment dans le cadre du projet d'ensemble du parc des ateliers.

ACCM est par ailleurs liée par convention depuis 2007 à l'établissement public foncier de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (EPF Paca). L'objectif fixé est la maîtrise foncière dans des secteurs à forts enjeux. Pour cela, 3 millions d'euros sur 3 ans sont budgétisés par l'EPF pour la création de 200 logements mixtes. Et afin de permettre l'intervention de l'EPF Paca et d'ACCM, les communes ont délégué leur droit de préemption urbain. Fin 2013, le bilan fait état de près de 2 millions d'euros engagés dans le cadre de cette convention (dite convention multisites). En décembre 2013, cette convention a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2015 afin de finaliser les actions engagées grâce au solde restant d'1 million d'euros.



## La deuxième Opah de l'agglomération, un territoire élargi

Tarascon disposait depuis 2009 de sa propre opération programmée d'amélioration de l'habitat renouvellement urbain (Opah RU). En 2013, la commune a mis un terme à son dispositif pour intégrer la 2<sup>e</sup> Opah de l'agglomération, lancée en avril 2013 pour une durée de 5 ans. Cette 2<sup>e</sup> Opah de l'agglomération a ainsi la particularité de couvrir l'intégralité du territoire communautaire selon deux secteurs distincts :

- en centre ancien, en faveur des propriétaires occupants et des propriétaires bailleurs
- hors centres anciens, uniquement pour les propriétaires occupants.

Les résultats 2013 sont les suivants :

- 3 propriétaires bailleurs ont été accompagnés pour la réhabilitation de 4 logements conventionnés dont 1 logement en conventionné très social. Le montant total des subventions attribuées s'élève à 159 376 euros regroupant la participation d'ACCM, de l'Anah (y compris fonds d'aide à la rénovation thermique), du conseil régional, du conseil général, des communes d'Arles et de Tarascon.

Les dossiers ont permis aux propriétaires de réaliser 223 066 euros TTC de travaux, confiés en grande majorité aux artisans locaux.

- 26 propriétaires occupants ont bénéficié en 2013 de 463 311 euros de subventions d'ACCM, de l'Anah, de l'État (fonds d'aides à la rénovation thermique), du conseil régional, du conseil général et de la commune de Saint-Martin-de-Crau.

Ces dossiers ont permis de réaliser 543 773 euros de travaux, confiés en grande majorité aux artisans locaux.

Aides à l'amélioration de l'habitat

**pour vos travaux, choisissez l'Opah de l'agglomération**

04 90 49 95 62

Nouvelle version  
→ Nouvelles aides !



## 2013, sixième année du PLH

Le programme local de l'habitat (PLH), adopté en 2008 pour une durée de six ans (soit la période 2008-2014) fixe les objectifs de production annuels à 700 logements dont 179 logements locatifs sociaux. En 2013, ACCM a consacré 1 052 400 euros (509 400 euros sur fonds propres et 543 000 euros sur fonds délégués par l'État) en faveur du logement locatif social. Un investissement qui a permis la construction de 112 logements au total (y compris 30 logements PLS non financés par ACCM) et la réhabilitation de 70 logements locatifs sociaux.

Pour l'année 2013 :

- ACCM a financé 82 logements locatifs sociaux dont 49 PLUS (prêt locatif à usage social) et 33 PLAI (prêt locatif aidé d'intégration), soit 439 400 euros attribués. Pour mémoire, les objectifs du PLH sont de 179 logements locatifs sociaux par an dont 133 PLUS et 30 PLAI. Ces logements sont comptabilisés comme logements locatifs sociaux au titre de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) du 13 décembre 2000. Cette production 2013 est le résultat de sept opérations, dont quatre situées sur la commune d'Arles, une sur la commune de Saint-Martin-de-Crau et deux sur la commune de Tarascon.



- ACCM a également participé à la réhabilitation du parc locatif social avec 70 000 euros attribués en 2013 pour 70 logements réhabilités sur la commune d'Arles, cité Mas Thibert (13 habitat) et place de la Révolution (Néolia). Les objectifs du PLH sont de 200 logements locatifs sociaux réhabilités par an.

Au total, ce sont donc 182 logements qui ont bénéficié des aides à la pierre ACCM en 2013. Pour l'année 2014, 189 logements locatifs sociaux sont en programmation pour la construction neuve.



### PLAI = prêt locatif aidé d'intégration

Logement que l'on peut qualifier de « très social » destiné et réservé à un public aux ressources très modestes. La volonté d'ACCM, dans la mesure du possible, est de tendre vers un objectif de 30% de logements sociaux proposés en PLAI.

### PLUS = prêt locatif à usage social

Logement locatif social de type « standard ».

### PLS = prêt locatif social

Logement locatif social avec des loyers proches du marché locatif privé. ACCM ne subventionne pas sur ses fonds propres ces logements qui ne correspondent pas aux besoins du territoire.

## LOGEMENT SOCIAL : SUBVENTIONS ACCORDÉES EN 2013

|                      | OPÉRATION              | MONTANT AIDE | LOGEMENTS | OPÉRATEUR                |
|----------------------|------------------------|--------------|-----------|--------------------------|
| ARLES                | LES ROMARINS           | 34 200 €     | 7         | IMMOBILIERE MEDITERRANEE |
|                      | CLOS CROIZAT (RAPHELE) | 164 000 €    | 24        | 13 HABITAT               |
|                      | PLACE REVOLUTION       | 40 000 €     | 40        | NEOLIA                   |
|                      | CITE MAS THIBERT       | 30 000 €     | 30        | 13 HABITAT               |
| SAINT-MARTIN-DE-CRAU | DOMAINE DE REDON       | 137 200 €    | 27        | FAMILLE&PROVENCE         |
| TARASCON             | LES PLATANES           | 69 000 €     | 16        | 13 HABITAT               |
|                      | CLOS ST JEAN           | 35 000 €     | 8         | VAUCLUSE LOGEMENT        |

■ Création de logements locatifs sociaux 439 400 € ■ Aides à la réhabilitation du parc public 70 000 €

## EN BREF

### /// GRIFFEUILLE

ACCM participe financièrement à l'opération de renouvellement urbain de Griffeuille conduite par la Sempa. Ainsi, en 2013, sur un investissement prévisionnel global d'un million d'euros, ACCM a financé cette opération pour un montant de 314 899 euros.



## Une aire d'accueil pour les gens du voyage

La première aire d'accueil des gens du voyage de la communauté d'agglomération a ouvert ses portes au public le 9 mai 2012. Situé quartier Fourchon, lieudit « Château Grougnard » à Arles, cet équipement réalisé par ACCM s'inscrit dans le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, qui prévoit également la création d'une aire à Tarascon et d'une aire à Saint-Martin-de-Crau.

L'aire est constituée de 23 emplacements (soit 46 places), de blocs sanitaires individuels dont un bloc pour les personnes à mobilité réduite, d'un bâtiment d'accueil, d'un espace de jeux d'enfants, d'un espace de lavage et de petit entretien des véhicules.

La gestion de l'aire d'accueil est assurée via une délégation de service public confiée à l'association Alotra, déjà très présente dans ce domaine d'activité dans les Bouches-du-Rhône et le Vaucluse. Un projet social est développé par le délégataire Alotra, sous le pilotage d'ACCM et en lien avec l'ensemble des partenaires du territoire.



## Un observatoire des loyers du parc privé

ACCM a lancé depuis 2011 une mission d'observation des loyers du parc privé en partenariat avec l'Adil des Bouches-du-Rhône. Chaque année, une publication témoigne de l'analyse de cette observation rendue possible grâce au concours des agences immobilières présentes sur le territoire d'ACCM.

L'observation des loyers du parc privé est nécessaire afin de mieux appréhender l'évolution et le comportement du marché locatif privé de manière à adapter l'action politique locale. La tendance générale 2013 est à une stagnation des montants des loyers du parc privé sur l'ensemble du territoire d'ACCM.



Pour mémoire, les dépenses engagées par ACCM pour la réalisation de l'aire d'accueil se sont élevées à 2,06 millions d'euros, dont 1,15 million d'euros de subventions provenant de l'État (490 820 euros), du conseil régional (317 988 euros), du conseil général (261 750 euros) et de la Caisse d'allocations familiales (87 250 euros), la ville d'Arles ayant mis à disposition le terrain.

ACCM assure par ailleurs depuis sa mise en service, un soutien financier mensuel pour le fonctionnement de cet équipement public qui s'élève à 3 070 euros par mois, soit 36 839 euros au total pour l'année 2013.



# La solidarité, au cœur des quartiers



Sur l'ensemble du territoire national, les grands quartiers d'habitat locatif social vivent une réelle crise structurelle et la situation sociale de leurs habitants y demeure préoccupante (précarité monétaire, chômage, difficultés éducatives et d'exercice de la parentalité...).

Les quatre zones urbaines sensibles (Zus) du territoire ACCM sont typiquement dans cette situation. En 2013, le service politique de la ville d'ACCM a poursuivi l'accompagnement à la mise en œuvre d'actions de solidarité en direction des habitants de ces territoires, principalement dans le cadre du contrat urbain de cohésion sociale (Cucs).

## Le Cucs

ACCM est partenaire du contrat urbain de cohésion sociale (Cucs), dont elle assure la mise en œuvre en tant que gestionnaire. Elle en est également financeur avec l'État, la région et le département. Les caractéristiques en sont les suivantes :

- déclinaison géographique principalement en direction des quartiers d'habitat locatif social classés en zone urbaine sensible (Zus) du territoire, (Arles : Barriol - Trébon - Griffeuille, Tarascon : centre-ville / Ferrages).
- déclinaison thématique recentrée autour de l'insertion-emploi, l'éducation et la citoyenneté.
- développement d'actions à travers le financement d'associations notamment locales et des services municipaux.



## La programmation 2013

La programmation 2013 du Cucs a permis de financer **94** actions portées par **58** opérateurs : associations et différents services municipaux et CCAS. Ces actions représentent près de **1 100 000 €** de subventions.

Les parts respectives des crédits Cucs des différents financeurs sont les suivantes :  
 ACCM : **365 000 €**  
 État : **439 000 €**  
 Conseil régional : **216 000 €**  
 Conseil général : **73 000 €**

91 % des crédits sont affectés aux territoires Zus avec la répartition suivante : Barriol (27 %), Griffeuille (26 %), Trébon (25 %) et centre-ville / Ferrages à Tarascon (13 %).

Globalement, Arles concentre 83 % des crédits, Tarascon 13 % et Saint-Martin-de-Crau 4 %. Les services municipaux d'Arles (y compris CCAS) sont fortement impliqués, les 12 actions qu'ils conduisent correspondent à près de 30 % des crédits totaux de la programmation (soit 245 000 euros de subventions).





LE CUCS EN 6 ENJEUX

|   |   |
|---|---|
| 1 | Soutenir l'accès à l'emploi et encourager le développement économique   |
| 2 | Améliorer l'habitat et le cadre de vie des habitants                    |
| 3 | Favoriser la citoyenneté, l'accès aux services publics et au droit      |
| 4 | Favoriser la réussite éducative   |
| 5 | Assurer la tranquillité quotidienne, prévenir et traiter la délinquance |
| 6 | Promouvoir la santé   |



Zoom sur les actions principales du Cucs

Les opérations sont plus particulièrement concentrées sur les thématiques de la réussite éducative, de l'insertion et de la citoyenneté,

- la réussite éducative (27%) avec des dispositifs structurants et importants notamment sur Arles : l'accompagnement scolaire et les Cas (centres d'animations sportives)
- l'insertion et l'accès à l'emploi (19%) : les opérations sont complémentaires à celles de la programmation du Plie (Plan local pour l'insertion et l'emploi) gérée par le service emploi d'ACCM et concernent notamment les chantiers d'insertion du territoire
- la thématique citoyenneté (21%) regroupe les dispositifs d'accès au droit et des actions transversales à plusieurs problématiques.

Les autres thématiques (prévention, habitat - cadre de vie et santé) représentent respectivement 6%, 7% et 9% du total des subventions versées aux opérateurs.

Actions complémentaires de la politique de la ville

Les actions complémentaires à la politique de la ville ACCM se sont poursuivies en 2013 afin de soutenir des projets développés en complémentarité avec ses autres compétences de l'emploi et de l'habitat. L'intervention financière ACCM se fait alors sur son droit commun (hors Cucs).

Dans ce sens, ACCM a notamment soutenu :

- le fonctionnement de la maison de justice et du droit (voir ci-contre)
- la mise en oeuvre du plan territorial de lutte contre les discriminations du territoire, dont le volet est conduit par la maison de l'emploi (voir ci-contre)
- l'action d'habitat spécifique et d'hébergement d'urgence portée par le CCAS d'Arles (subvention ACCM de 118 000 euros)
- l'atelier santé ville (ASV) porté également par le CCAS d'Arles (subvention ACCM de 18 000 euros)
- diverses opérations de développement social nécessitant un financement complémentaire à ceux des programmations Cucs et Plie pour un montant de 19 000 euros, soit :
  - deux opérations d'accompagnement global à l'activité de développement social (Teef 10 000 euros et CIDFF 6 000 euros)
  - une opération de la programmation « Quartiers créatifs » de MP 2013 sur le quartier Zus de Griffeuille (Les Pas Perdus, action « MasToc » : 3 000 euros)



La maison de justice et du droit

La MJD est placée sous la responsabilité du Parquet et du Tribunal de grande instance de Tarascon. ACCM en assure le fonctionnement des locaux et l'accueil du public, soit une mobilisation de près de 111 000 euros pour 2013.

Les interventions au sein de la MJD sont réparties en deux catégories : le volet « accès au droit et aide aux victimes » et le volet « justice » assuré directement par le tribunal ou des associations mandatées.

Les fréquentations en 2013 : accueil physique de plus de 12 000 personnes (dont environ 47% lors des permanences) et plus de 6 000 appels téléphoniques reçus.

Il est à noter que la permanence recevant le plus de public est celle de la Banque de France avec une moyenne de 130 personnes reçues par mois.



La lutte contre les discriminations

ACCM a poursuivi en 2013 son partenariat avec l'État sur la lutte contre les discriminations. Pour cela, elle a renouvelé son engagement de conduite d'un plan territorial de lutte contre les discriminations (PTLD), dispositif animé par la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (État) afin de permettre d'identifier, de réduire et de prévenir les processus discriminatoires sur un territoire.

Dans ce cadre ACCM a perçu en 2013 de l'Acsé (agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), une subvention de 8 000 euros, reversée en intégralité à la MDE pour l'animation du volet emploi du PTLD.



Les dispositifs associés à la politique de la ville

• Les actions « villes - vie - vacances » de l'État (VVV), en direction des jeunes en situation de rupture : 22 actions ont été retenues pour 29 000 euros de subventions de l'État.

• Les actions parentalité 2013-2014 visant à soutenir les parents dans leur fonction éducative en les confortant dans leur rôle et leurs compétences : 22 actions ont été retenues pour 47 000 euros de subventions de l'État.





# « La musique donne une âme à nos cœurs et des ailes à la pensée » Platon



L'activité pédagogique du conservatoire s'est poursuivie durant l'année 2013 auprès des 1469 élèves inscrits, en parallèle d'un investissement très important dans la programmation Marseille-Provence 2013 au travers de 2 projets d'envergure : "Mouvances troubadours" et "Nos paysages sonores" (voir en pages 34 et 35). Une programmation qui a profité directement aux élèves du conservatoire par le biais de participations actives sur certaines programmations, mais également à un public plus large et nombreux.



## Répondre à la diversité des élèves et des pratiques

Qu'ils soient débutants ou confirmés, classiques, baroques ou plutôt rock, jeunes ou moins jeunes, les élèves du conservatoire de musique doivent pouvoir trouver des réponses à leurs demandes musicales. C'est ce que s'attache à mettre en œuvre l'équipe enseignante du conservatoire au travers de cursus pédagogiques diversifiés et adaptés à la variété du public inscrit au conservatoire.

Pour ce, les enseignements sont répartis en 6 départements : les instruments de l'orchestre (cordes, vent et percussions) sont toujours très demandés. Les instruments polyphoniques (guitare et piano) enregistrent le plus de succès. Les musiques actuelles, en forte hausse, attirent collégiens, lycéens et quelques adultes motivés. Le département des esthétiques spécifiques note une forte augmentation des ateliers de pratique musicale et la participation à l'éveil et la formation musicale pour les plus petits est en constante progression depuis sa mise en place en 2011.

En parallèle, le conservatoire poursuit ses actions dans les écoles maternelles et élémentaires menées depuis 2007 en partenariat avec l'Éducation nationale. Six professeurs sont mobilisés chaque année pour participer à la mise en œuvre de projets musicaux dont les enfants sont les acteurs principaux. En 2013, 47 heures hebdomadaires ont ainsi été consacrées à l'intervention en milieu scolaire, pour près de 3 300 élèves.



## Une activité musicale dense

Parce que la musique se partage et pour mettre en pratique les enseignements, le conservatoire organise, chaque année, de nombreuses auditions et concerts d'élèves, mais également d'enseignants.

147 manifestations ont été organisées par le conservatoire durant l'année 2013 :

- 37 auditions
- 71 concerts d'élèves
- 13 concerts d'enseignants

Celles-ci ont été ventilées de la manière suivante :

- 51 ont eu lieu à Arles
- 9 à Boulbon
- 37 à Tarascon
- 20 à Saint-Martin-de-Crau
- 25 à Saint-Rémy-de-Provence
- 5 en dehors de ces villes

## Remise des prix

La traditionnelle remise des prix du conservatoire a eu lieu le 22 juin au théâtre antique d'Arles, à l'occasion du concert "Des troubadours aux slameurs", présenté dans le cadre de Marseille-Provence 2013, devant un public nombreux.

Ce spectacle, réalisé avec la participation du slameur Pagan dans le cadre des interventions en milieu scolaire, a réuni près de 1600 choristes des écoles primaires de notre territoire lors des représentations à Tarascon, Arles et Saint-Martin-de-Crau.



## Les nouveaux locaux de Tarascon et Saint-Martin inaugurés

Après plusieurs mois de travaux, les nouveaux locaux du conservatoire ont ouvert leurs portes le 7 janvier à Saint-Martin-de-Crau et le 14 janvier à Tarascon. À Saint-Martin, c'est le Mas Bard, une ancienne bergerie située en centre-ville, qui a été entièrement rénové pour accueillir les 245 élèves inscrits sur la commune. Le coût total (achat du bâtiment et travaux) s'est élevé à 1 377 929 euros, co-financé par ACCM en tant que maître d'ouvrage, et le conseil général des Bouches-du-Rhône.

À Tarascon, les nouveaux locaux occupent la partie orientale de la caserne du quartier Kilmaine sur une surface de 950 m<sup>2</sup> pour les 188 élèves qui vont pouvoir bénéficier de cette rénovation. Le coût des travaux intérieurs et extérieurs a été de 3 166 000 euros, financé par ACCM, le conseil général, et l'État (Drac).

Les inaugurations ont eu lieu le 19 janvier à Tarascon et le 2 février à Saint-Martin-de-Crau.

## L'école du mélomane, troisième saison

Le conservatoire de musique du Pays d'Arles et l'association du Méjan proposent depuis 2011 des concerts destinés exclusivement aux scolaires.

Cette initiative a pour objectif de sensibiliser des élèves de primaire au spectacle vivant avec un accès régulier aux représentations et des rencontres avec les artistes.

En 2013, 4 concerts ont été présentés dans ce cadre : *L'histoire de Babar* de Francis Poulenc, *L'apprenti sorcier* de Paul Dukas, *C'est une ronde* d'Isabelle Morin et *La jeune fille aux mains d'argent*, une création de Raoul Lay sur un livret d'Olivier Py. Près de 2175 élèves ont assisté à ces concerts, soit deux fois plus qu'en 2012.



## Pour les collégiens et les lycéens

En 2013, 30 lycéens du lycée Daudet d'Arles ont été accueillis dans cinq ateliers de musiques actuelles se déroulant sur le site de Tarascon et une opération "Orchestre au collège" a été mise place au collège Charlon Rieu de Saint-Martin-de-Crau, en partenariat avec le conseil général et le conseil régional.

### LE CONSERVATOIRE EN CHIFFRES

|      |  |
|------|--|
| 5    | sites d'enseignement (dont Saint-Rémy-de-Provence) |
| 6    | départements pédagogiques                          |
| 6    | personnes dans l'équipe administrative             |
| 41   | enseignants  |
| 1469 | élèves (dont 242 à Saint-Rémy)                     |
| 602  | heures hebdomadaires d'enseignement                |
| 141  | auditions et concerts d'élèves et de professeurs   |

### EN BREF

Le règlement intérieur et des études a été mis à jour et validé en conseil communautaire du 26 novembre 2013.

Ce règlement, à l'attention des élèves et de leurs parents, décrit l'organisation générale des études musicales au sein du conservatoire et de ses 6 départements musicaux.

« La musique donne une âme à nos cœurs et des ailes à la pensée » Platon



# Au fil de l'eau

La préservation du patrimoine et son amélioration restent les axes d'action de la communauté d'agglomération en matière d'eau et d'assainissement. Des investissements financiers importants ont été engagés en 2013 pour répondre à ces objectifs.

## À Saint-Martin-de-Crau, reprise des réseaux

Au Valboisé, afin d'augmenter le débit du secteur Ouest de la ville, ACCM a procédé à la pose de 600 mètres de canalisations en octobre 2013 (coût : 120 000 euros).

Quartier Mas Planton, pour mettre en conformité le secteur, il a été nécessaire de sortir les réseaux des parcelles privées des places Chantecoq, Crécerelles et Engoulevent. Les travaux se sont déroulés de janvier à septembre 2013 pour un linéaire total de 250 mètres d'eau et d'assainissement (coût : 140 000 euros).

Pour raccorder le nouveau terrain de tennis couvert construit sur le site de l'ancien centre de secours, il a été nécessaire de déployer 100 mètres de canalisations d'eau potable et 120 mètres de réseau d'assainissement en refoulement. Les travaux se sont déroulés en juillet 2013 (coût : 90 000 euros).

Chemin de l'Ormeau, afin de supprimer un réseau drainant des eaux claires et comportant de nombreuses contre-pentes, ACCM a renouvelé 550 mètres de canalisations d'assainissement et une dizaine de branchements. Cette opération d'envergure s'est déroulée de novembre 2013 à avril 2014 (coût : 500 000 euros).

En parallèle, des extensions du réseau d'assainissement se sont déroulées dans le quartier Caphan, chemin des Angelets (100 m), chemin du Pavillon (100 m) et rue des Néfliers (80 m) (coût : 120 000 euros).



### En projets, pour 2014

- mas Planton, mise sous domaine public des réseaux d'eau potable et d'eaux usées des rues Pics Verts et Lorient sur 80 mètres (coût prévisionnel : 60 000 euros) et de la rue de la Maguelonne sur 150 mètres (coût prévisionnel : 100 000 euros)

- lancement des travaux de mise en conformité de la station d'épuration ville (coût prévisionnel : 2 000 000 euros).

- fin des travaux de maillage et de sécurisation en eau potable de la zone Écopole à la partie agglomérée de Saint-Martin-de-Crau sur un linéaire de 2,5 km. Est également prévue la réalisation d'un réseau de transfert en refoulement de la zone Écopole vers la station d'épuration de la ville et les préparatifs pour la desserte en assainissement du centre aéré et du golf (coût prévisionnel : 1 000 000 euros)

- études et lancement de la consultation pour le renouvellement de réseaux fuyards au Pré Saint-Martin sur un linéaire de 1 200 mètres et reprise de 120 branchements (coût : 400 000 euros)

- rue Sylvéréal : études pour le renouvellement des réseaux eau et assainissement sur un linéaire de 500 mètres et reprise de 40 branchements (coût prévisionnel : 350 000 euros)

- des études ont été menées pour des extensions du réseau d'assainissement dans le quartier Caphan, chemin du Pavillon (200 m) et rue du Mas de Deville (180 mètres) (coût prévisionnel 160 000 euros).



## À Tarascon, amélioration des réseaux

Boulevard Victor Hugo, avant la reprise de la voirie, le réseau de refoulement (50 m) et le réseau gravitaire à l'arrivée du poste de refoulement Platane (80 m) ont été renouvelés. Les travaux se sont déroulés en février 2013 (coût : 40 000 euros).

Rue des Roustides, reprise de 50 mètres de réseau d'assainissement effondré. Les travaux se sont déroulés en mai 2013 (coût : 20 000 euros).

Quartier des écoles, 400 mètres de canalisation ont été renouvelés ainsi que 20 branchements. Mise en séparatif de l'avenue Margarido avec la reprise de 10 immeubles et création de trois postes de refoulement. Les travaux se sont achevés en avril 2013 (coût : 1 000 000 euros).

### En projets, pour 2014

- avenue de Château-Gaillard, études et lancement de la consultation pour le dévoiement des réseaux situés sur la digue du Symadrem pour les positionner sur la voirie communale : 600 mètres d'eau et 100 mètres d'assainissement (coût prévisionnel : 120 000 euros)

- Gambetta et rues du Proletariat, Aqueduc et Mauléon, études et lancement de la consultation pour le renouvellement des réseaux d'eau et d'assainissement sur un linéaire de 1 200 mètres avec la reprise de 140 branchements. Mise en place de fourreaux pour la fibre optique (coût prévisionnel : 1 200 000 euros)

- route de Boulbon, études et lancement de la consultation pour le renouvellement du réseau d'assainissement sur un linéaire de 700 mètres et la reprise de 40 branchements (coût prévisionnel : 700 000 euros)



Certains travaux sont subventionnés par l'Agence de l'eau qui a soutenu ACCM en 2013 à hauteur de 470 000 euros.

## À Boulbon, des gros chantiers achevés

La station d'épuration du Colombier a été reconstruite. La station d'épuration actuelle a été remplacée par une nouvelle station d'épuration construite selon le type décanteur digesteur avec biodisque rotatif. Elle permet de traiter 500 équivalents habitants. La réception des travaux s'est faite en mai 2013 (coût : 800 000 euros)



Les réseaux d'eau et d'assainissement de la Grand Rue et rue Saint Christophe, au cœur du village ont été refaits. Le chantier a concerné la reprise de cinquante branchements d'eau et d'assainissement, la

mise en place d'un réseau d'assainissement, d'un réseau d'eau potable et du pluvial sur environ 300 mètres. Les travaux se sont finalisés en mars 2013 (coût : 360 000 euros).

Le forage Apic a été renouvelé. Les travaux consistaient à créer un nouveau forage dit de secours pour supprimer la turbidité de l'eau sur le forage actuel. Les travaux ont eu lieu d'avril à juin 2013 (coût : 60 000 euros).

A également été réalisé le maillage en eau potable de l'avenue du Général de Gaulle, afin de sécuriser en eau le lotissement du Breuil. 500 mètres de canalisation ont été posés en mars 2013 (coût : 80 000 euros). Rue de l'Eglise, 70 mètres de réseaux ont été posés en mai 2013 (coût : 20 000 euros).

### En projets, pour 2014

ACCM a programmé le maillage en eaux usées de la rue de la Croix de Jubilé. 180 mètres de canalisation vont être posés (coût prévisionnel : 60 000 euros). Des études pour le débroussaillage règlementaire autour des ouvrages d'eau potable et de la station d'épuration sont prévues, avec un démarrage des travaux en mars 2014 (coût prévisionnel : 15 000 euros).



## À Arles, des rénovations en continu

### La rénovation des rues du centre ancien

À la Roquette, la rue Taquin, perpendiculaire à la rue Genève a fait l'objet d'un programme complet de rénovation : changement des réseaux d'eau et d'assainissement, raccordement des réseaux sur le boulevard Gambetta, mise en place d'un réseau pluvial et réfection des trottoirs et de la voirie (coût : 70 000 euros).

Dans le secteur de la nouvelle fondation Van Gogh, les rues docteur Fanton, pénitents bleus et impasse de la liberté ont été refaites intégralement. Dans ce secteur urbain dense et très circulant, la présence d'une multitude de réseaux souterrains, la nécessité d'un suivi archéologique et la rénovation en cours des bâtiments de la fondation Van Gogh ont rendu les opérations de réfection des réseaux particulièrement complexes. Deux équipes de chantiers de réseaux ont été engagées pour permettre un achèvement dans les temps, début 2014, en prévision de l'inauguration de la fondation Van Gogh (coût 132 000 euros).



### Les extensions de réseaux en zone urbaine élargie

À Barriol, les rues Delfo Novi et Gaspard Monge ont été équipées en réseaux neufs avec mise en conformité des raccordements individuels des habitations (coût : 380 000 euros).

À Griffeuille, les rues des Droits de l'Homme et Danton ont fait l'objet de réfection des réseaux d'eau et d'assainissement avant la réfection de la voirie menée par la ville (58 000 euros).



### Des travaux de réseaux dans les villages

À Pont de Crau, en concertation avec le programme d'urbanisme de la ville d'Arles et dans le prolongement des travaux de réseaux déjà réalisés par ACCM sur les années 2012-2013, une mission de maîtrise d'œuvre a été lancée pour l'extension des réseaux d'assainissement sur une longueur de 2 840 mètres sur le plateau de Pont de Crau, en direction de la route d'Eyguières (budget prévisionnel : 1 744 500 euros).

Le village de Raphèle continue de faire l'objet de travaux de réseaux majeurs, dans la continuité du programme global eau/assainissement engagé depuis 2010. Durant l'été 2013, le réseau d'eau potable du centre du village a fait l'objet d'une reconstruction complète, suivie d'une rénovation des voiries et trottoirs sur 400 mètres réalisée par la ville d'Arles et le conseil général (coût : 250 000 euros).

À l'entrée du village, côté Arles, un nouveau programme de travaux se met en place pour la construction d'un réseau principal d'assainissement permettant de desservir le secteur de la gare. Les canalisations d'eau potable sont renouvelées, au cas par cas, en fonction de la nécessité (coût : 900 000 euros). À Moulès, d'importants travaux d'extension et de réfection des réseaux d'eau et d'assainissement ont été engagés pour accompagner le développement du village à l'Est. Il s'agit de la route de la Corse (l'extension du réseau d'assainissement sur 1 300 mètres a permis le raccordement d'une cinquantaine de mas) et du chemin de Mandon (coût : 1 500 000 euros).

À Mas Thibert, des études sont menées pour assurer la mise en conformité des réseaux d'eau et d'assainissement avec un objectif de réduction des entrées d'eaux parasites et de viabilisation des zones en cours d'urbanisation.

### En projets, en 2014

- en Camargue, un programme de travaux va être lancé début 2014 pour la mise en place de 22 km de canalisations d'eau potable supplémentaires. Les secteurs concernés sont la liaison Salières-Albaron, le secteur Mas de la Trésorière (Nord Camargue-petit Rhône), la route de Salin de Giraud (partie manquante actuellement au niveau du Mas Augery), Notre Dame d'Amour et cabanes de Romieu (étang du Vaccarès). Le programme d'extension 2012-2014 devrait s'achever début 2015 et pourrait être prolongé par une extension longue au sud de la commune en direction des Saintes-Maries-de-la-Mer. Ces travaux seront réalisés par phases successives.

- au Nord de la ville, des études sont menées pour l'extension du réseau d'eau potable dans les secteurs de Montmajour (2 km d'extension de réseau) et Barbegal (4 km en direction du mas de L'ilon)

- quartier Portagnel, des travaux de rénovation des canalisations d'eau potable et de voirie vont s'engager en 2014 dans les rues chemin de fer, observance, grand Clar, Vigueirat, et Alpines (coût prévisionnel : 250 000 euros).

- le quartier Monplaisir va faire l'objet de travaux de réfection des réseaux dans les rues Pierre Vachon et chemin noir.

## Saint-Pierre-de-Mézoargues, l'extension du réseau d'eau s'achève

En 2012, ACCM a réalisé les dernières grandes extensions des réseaux d'eau potable, permettant la desserte d'une grande partie de la commune. En 2013, une vingtaine d'habitations supplémentaires a été raccordée au réseau (1,5 km de canalisations posées), chemins de Tamagnon et du Rhône (coût : 120 000 euros).



## Vers une harmonisation des services

Dans le cadre de la démarche d'unification des modes de gestion de l'eau et de l'assainissement, ACCM a attribué à Véolia, en avril 2012, un nouveau contrat de délégation de service public pour 4 de ses 5 communes (Tarascon, Saint-Martin-de-Crau, Boulbon et Saint-Pierre-de-Mézoargues).

Concernant les contrats d'eau et d'assainissement de la ville d'Arles, les services de la direction régionale des finances publiques ont validé, en novembre 2013, les modalités d'application de l'arrêt Olivet (arrêt du Conseil d'État limitant la durée des délégations de service public) avec un achèvement début février 2015.

Sur la base des études de fonctionnement des services d'eau et d'assainissement actuels, la réflexion sur le mode de gestion des services publics d'eau et d'assainissement des 6 communes du périmètre communautaire (dont les Saintes-Maries-de-la-Mer, qui ont intégré ACCM au 1<sup>er</sup> janvier 2014) pour la période postérieure à 2015 (ou 2017 suivant les dates de fin de contrat) sera engagée : poursuite de la gestion en délégation ou gestion en régie.

### L'EAU EN CHIFFRES

**12** stations d'épuration (dont 9 refaites à neuf par ACCM, les 3 restantes faisant l'objet de projet d'amélioration ou de destruction)

**125 000** équivalent-habitants de capacité de traitement total

**1** linéaire de 330 km de collecteurs associés à 122 postes de relèvement et refoulement

**30 200** foyers et industriels raccordés

**5,2** millions de m<sup>3</sup> traités par an

Avec l'arrivée des Saintes-Maries-de-la-Mer dans le périmètre communautaire, 28 km de collecteurs, 2 174 abonnés et 2 stations d'épuration seront ajoutés à ces chiffres.

### L'EAU EN CHIFFRES

**10** unités de production (Apic et la Clastre à Boulbon, la Motte et Roubian à Tarascon, Saint-Hippolyte à Arles, le Mazet à Mas-Thibert, Val Boisé, Lion d'Or et Mas Payan à Saint-Martin-de-Crau)

**5** sites à partir de la nappe de la Crau à Arles et à Saint-Martin-de-Crau

**5** sites à partir des nappes d'accompagnement du Rhône et de la Durance à Tarascon et à Boulbon

**de 150 à** m<sup>3</sup> capacité de production par jour par site

**15 000**

**1** réservoir de stockage de 100 à 10 000 m<sup>3</sup>

**882** km de réseaux d'adduction et de distribution principale

**33 600** foyers et industriels desservis

**7,4** millions de m<sup>3</sup> traités par an

Avec l'arrivée des Saintes-Maries-de-la-Mer dans le périmètre communautaire, 80 km de canalisations, 2 274 abonnés et une usine de production d'eau seront ajoutés à ces chiffres.

## Assainissement non collectif : le programme de réhabilitation se poursuit

ACCM a poursuivi en 2013 son action auprès des particuliers dans l'obligation de rénover leur installation individuelle d'assainissement. La communauté, en plus de l'accompagnement technique et du conseil, assure le portage financier des aides publiques accordées par l'Agence de l'eau et dans certains cas par le conseil régional. Sur le territoire, les propriétaires concernés peuvent ainsi bénéficier d'aides pouvant aller jusqu'à 55% du montant des travaux (dans la limite d'un plafond de 6 200 à 7 500 euros selon les financeurs).

385 foyers ont bénéficié de ce dispositif d'aides depuis 2006 pour un montant total de 847 000 euros d'aides versées. En 2013, 38 foyers ont bénéficié de ces aides pour un montant de 147 181 euros (soit en moyenne près de 3 900 euros par installation) sur un total de 90 dossiers déposés. Ainsi, à terme, 90 nouvelles installations seront réhabilitées et ne présenteront plus aucun risque pour l'environnement.

Sur 4 812 installations d'assainissement individuel recensées sur le territoire communautaire, seules 503 demeurent non conformes à la réglementation.



# Zoom sur les finances intercommunales

La communauté d'agglomération dispose de sept budgets distincts : le budget principal, les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, et quatre budgets annexes pour l'aménagement des zones économiques.

## Le budget principal

À travers son budget principal, la communauté d'agglomération met en œuvre les compétences, en dehors de l'eau et de l'assainissement, que lui ont transférées les communes : transport, habitat, développement économique et emploi, politique de la ville, conservatoire de musique...

**Les recettes** de ce budget sont constituées principalement des contributions directes (CFE, CVAE, TH, TFNB, Ifer, Tascom, versement transport (31,88 millions d'euros, soit 52,79%), de dotations versées par l'État (25,79 millions d'euros, soit 42,69%).

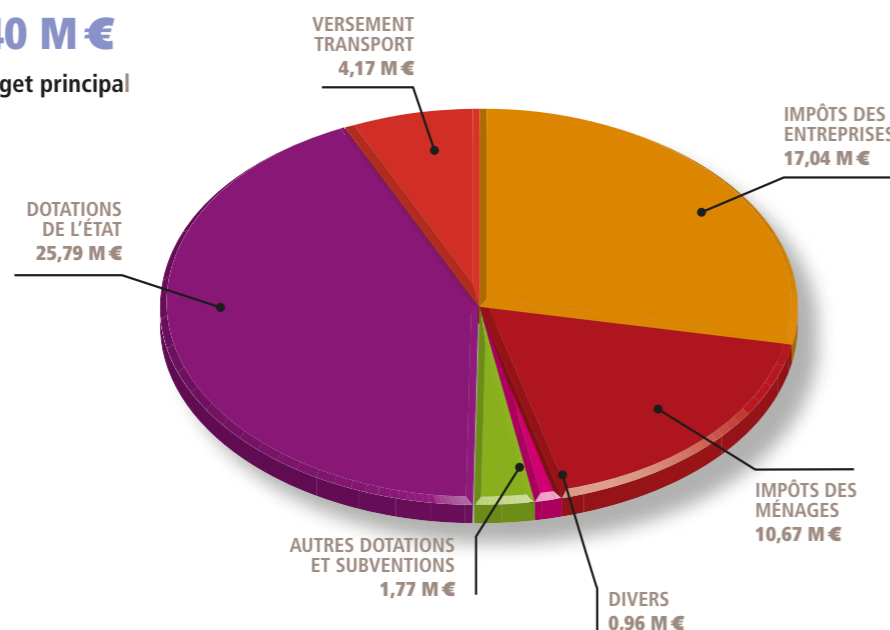
Près de deux tiers de ces recettes (32,83 millions d'euros) sont reversées aux communes membres sous la forme d'une attribution de compensation. Cette attribution est la différence entre les recettes et les dépenses transférées au moment de la création d'ACCM, ainsi que lors de tout transfert ultérieur de compétences : elle constitue une dépense obligatoire pour la communauté, et une recette indispensable pour les communes pour équilibrer leurs budgets. En plus de cette attribution, ACCM verse aux communes une dotation de solidarité, qui n'est pas une dépense obligatoire, contrairement à l'attribution de compensation, et qui s'est élevée à 5,2 millions d'euros en 2013.

**Les dépenses de fonctionnement** ont été principalement affectées au transport urbain et au transport scolaire (7,7 millions d'euros), au conservatoire de musique (1,6 millions d'euros), au développement économique et de l'emploi (1,54 millions d'euros)...

**Côté investissement**, 12,15 millions d'euros ont été engagés en 2013 (hors eau, assainissement et opérations d'aménagement de zones économiques, voir ci-dessous), notamment pour la requalification des zones économiques, l'acquisition du village d'entreprises, l'aménagement du conservatoire de musique à Saint-Martin-de-Crau, et pour le versement d'aides à la pierre pour le logement social. Les résultats de l'exercice 2013 ont dégagé un excédent de fonctionnement de 3,4 millions d'euros et un déficit d'investissement de 0,16 millions d'euros.

## RECETTES 2013 : 60,40 M €

Les recettes de fonctionnement du budget principal

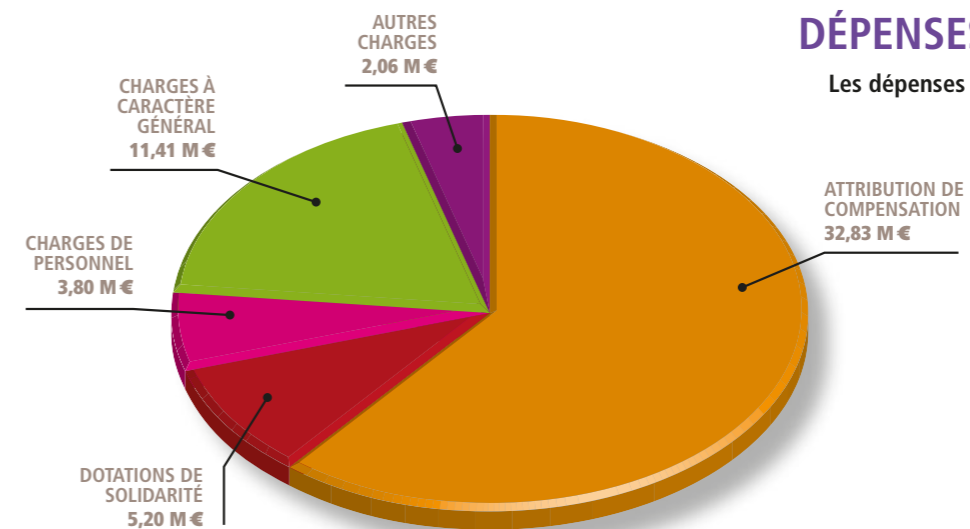


## LES DÉPENSES 2013 (remboursement de la dette inclus)

|                                       | FONCTIONNEMENT      | INVESTISSEMENT      | TOTAL               |
|---------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| BUDGET PRINCIPAL                      | 55 301 898 €        | 12 500 873 €        | 67 802 771 €        |
| BUDGET ANNEXE DE L'EAU                | 499 571 €           | 1 830 607 €         | 2 330 178 €         |
| BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT     | 1 193 515 €         | 4 163 215 €         | 5 356 730 €         |
| BUDGETS ANNEXES DES ZONES ÉCONOMIQUES | 46 918 €            | 824 828 €           | 871 746 €           |
| <b>TOTAL</b>                          | <b>57 041 902 €</b> | <b>19 319 523 €</b> | <b>76 361 425 €</b> |

## DÉPENSES 2013 : 55,30 M €

Les dépenses de fonctionnement du budget principal





# Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement



## L'eau et l'assainissement

L'eau et l'assainissement sont des services publics industriels et commerciaux : ils sont donc retracés dans des budgets annexes, et doivent s'équilibrer avec les redevances perçues auprès des usagers. Ces redevances servent principalement à financer les travaux de protection, d'extension, de réfection des réseaux et des ouvrages (stations d'épuration, captages...) qui sont à la charge d'ACCM. En 2013, elles se sont élevées à 1,3 million d'euros pour l'eau et 1,4 million d'euros pour l'assainissement.

Ces redevances, ajoutées aux subventions reçues du conseil général, du conseil régional et de l'Agence de l'eau, ont permis de financer un programme important de travaux dans les domaines de l'eau (1,47 million d'euros) et de l'assainissement (3,3 millions d'euros).



## Les zones économiques

Ces budgets, au nombre de quatre (plaine de Montmajour et fer à cheval à Arles, Roubian à Tarascon et Écopole à Saint-Martin-de-Crau), doivent s'équilibrer avec les recettes provenant des cessions des terrains.

Dans ce cadre, ACCM achète des parcelles, qu'elle aménage et revend ensuite à des entreprises.



## Une dotation de solidarité pour les communes

La loi permet aux communautés de verser à leurs communes membres une dotation de solidarité, qui vient abonder leurs recettes de fonctionnement. Cette solidarité financière est permise par une situation saine des finances communautaires, résultat notamment de politiques de développement économiques ambitieuses et volontaires. En 2013, 5,2 millions d'euros ont ainsi été répartis entre les cinq communes sur la base de critères dits de solidarité (potentiel fiscal, nombre d'habitants...), ainsi que d'un critère mesurant l'évolution des bases de taxe professionnelle sur chaque commune.



### Répartition par communes en 2013

#### ARLES 21,94 M €

19 242 775 €

2 697 894 €

#### TARASCON 9,9 M €

8 980 091 €

921 264 €

#### ST-MARTIN 5,53 M €

4 245 767 €

1 285 800 €

#### BOULBON 0,48 M €

309 214 €

179 944 €

#### ST-PIERRE 0,16 M €

50 840 €

115 098 €

attribution de compensation  
dotation de solidarité

## Le soutien des collectivités et des institutions partenaires

Dans ses différents domaines de compétence, la communauté d'agglomération fait régulièrement appel au soutien financier d'institutions partenaires, au premier rang desquelles figurent le conseil général des Bouches-du-Rhône et le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le conseil général contribue au développement d'ACCM, en soutenant notamment les investissements dans les domaines de l'eau, de l'assainissement ou du développement économique, ainsi que différentes actions dans les domaines de l'emploi et de l'insertion notamment.

La région apporte également son soutien à ACCM au

travers d'un contrat de développement signé en 2010 pour une durée de quatre ans (2010-2013) portant notamment sur l'économie et l'emploi, l'habitat, la mobilité, l'environnement et le développement durable. Elle participe par ailleurs au financement des stations d'épuration, aux actions de la politique de la ville, de l'emploi et de l'insertion.

À noter également les concours financiers de l'Union européenne dans le cadre du plan local pour l'insertion et l'emploi, de l'État dans le champ de la politique de la ville, et de l'Agence de l'eau pour le secteur hydraulique.





# Compétences transversales

## Ressources humaines

### La résorption de l'emploi précaire

La loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations a constitué une étape essentielle dans la mise en œuvre du protocole d'accord du 31 mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels dans la fonction publique. Des recrutements réservés pouvaient ainsi être ouverts jusqu'au 31 mars 2016 pour favoriser l'accès des agents contractuels aux cadres d'emplois de la fonction publique. Pour bénéficier de ce dispositif, les agents devaient remplir un certain nombre de conditions, précisées, notamment, dans le décret d'application du 22 novembre 2012.

Une fois achevé le recensement des agents non titulaires éligibles au dispositif, le programme pluriannuel d'intégration, retraçant notamment les besoins de la collectivité et objectifs en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, a été présenté au comité technique paritaire qui a émis un avis favorable, à l'unanimité.

Ainsi, entre septembre 2013 et janvier 2014, des commissions de sélection professionnelles ont été organisées et ont permis aux sept agents communautaires éligibles de bénéficier d'une intégration et d'être mis au stage au sein de la communauté d'agglomération.

### Le PCET

En 2013, dans le cadre de la réflexion liée au plan climat énergie territorial (PCET), ACCM a décidé de s'inscrire dans une démarche éco-responsable.

Gage de l'exemplarité de la collectivité, elle intègre les préoccupations environnementales au fonctionnement de l'administration au quotidien et invite à se mobiliser. Tous les jours, sur le lieu de travail, chacun a l'opportunité d'agir : diminuer sa consommation d'énergie, de papier, d'eau et produire moins de déchets avec des gestes simples, souvent de bon sens.

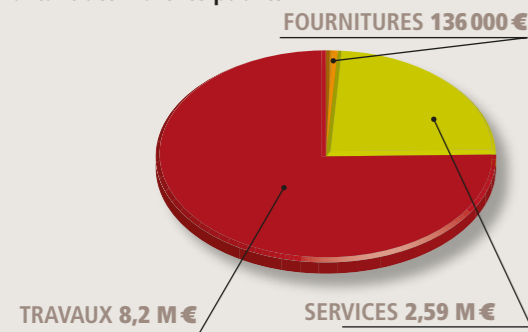
Placé sous le pilotage des ressources humaines, en collaboration avec la direction du développement communautaire, un groupe de travail de 13 agents volontaires de différents services s'est ainsi constitué. Chargé de mener une réflexion sur la réduction des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, le groupe a travaillé sur des actions autour de trois grands thèmes : l'usage des bâtiments, le déplacement et la dématérialisation.

Les échanges et réflexions sur la thématique « usage des bâtiments » ont trouvé une traduction concrète à travers 10 actions simples représentées dans la « charte des 10 gestes de l'éco-agent ». Cette charte, présentée à l'occasion des vœux au personnel, début 2014, est la marque d'un engagement solidaire et constitue une première étape.

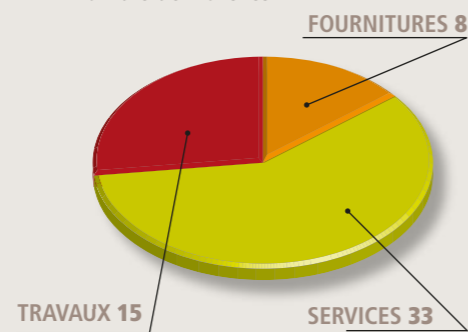
D'autres travaux se poursuivront en 2014 : une note de procédure et un mini guide en appui à la réflexion sur l'usage des bâtiments, une journée d'ateliers créatifs, initiée par l'association du personnel Atelier Mix pour la customisation du matériel nécessaire aux éco-gestes, la distribution d'éco-mugs à l'ensemble des agents et le démarrage de la réflexion autour de la thématique « déplacements ».

## MARCHÉS PUBLICS PASSÉS PAR ACCM EN 2013 : 10,9 M€

### Montant des marchés publics



### Nombre de marchés



### Nombre de marchés par services

|                     |           |
|---------------------|-----------|
| Services techniques | 29        |
| Communication       | 1         |
| Commande publique   | 1         |
| Conservatoire       | 1         |
| Ressources humaines | 1         |
| Moyens généraux     | 4         |
| Habitat             | 1         |
| Economie            | 1         |
| SIG                 | 2         |
| Emploi              | 1         |
| Finances            | 1         |
| DSIT                | 1         |
| <b>Total</b>        | <b>44</b> |

## Commande publique

Près de 850 marchés publics ont été notifiés par la communauté d'agglomération depuis sa création en 2004.

Pour l'année 2013, 44 marchés ont été passés pour un montant total de 10,9 millions d'euros (et 56 marchés passés en 2012 pour un montant total de 5,3 millions d'euros).

Sur la plate-forme de la communauté d'agglomération ACCM, tout est pensé pour simplifier la tâche des entreprises qui souhaitent répondre de manière dématérialisée et différents outils participant à cette simplification sont disponibles sur le site : [agglo-accm.fr](http://agglo-accm.fr). Les entreprises peuvent notamment télécharger les formulaires de dépôt de candidature et d'offre ainsi que des logiciels gratuits pour visionner les documents et plans. Elles peuvent également mettre en ligne leurs attestations fiscales et sociales (et reçoivent un mail de relance semestriel pour la mise à jour de leurs attestations).

L'ensemble des prestations ainsi proposées aux entreprises est gratuit, et tend à faciliter l'accès à la dématérialisation, à simplifier et sécuriser chaque étape pendant et après la mise en concurrence. Mais les marchés publics, ce sont aussi des clauses d'insertion que l'agglo a souhaité à la fois développer dans ses propres marchés ainsi que promouvoir auprès de l'ensemble des donneurs d'ordre du territoire (État, collectivités, bailleurs sociaux).

Pour cela, ACCM a mis en place une offre de service complète et un accompagnement sur mesure pour les entreprises attributaires : modalités d'application de la clause, définition des profils de poste, présélection des candidats, montage d'actions de formations, etc. En 2013, 12 263 heures ont été engagées et 32 personnes ont été embauchées au travers des 17 marchés «clausés» d'ACCM.



## Communication

En 2013, le service communication d'ACCM a poursuivi ses campagnes d'information auprès des habitants du territoire, mais également des élus communautaires et des agents de la communauté d'agglomération. Pour la partie communication externe, outre le rapport annuel, destiné aux élus et partenaires d'ACCM, le magazine semestriel d'information "Com d'agglo", est diffusé à l'ensemble des habitants du territoire (40 000 exemplaires). En parallèle, le service alimente son site internet communautaire et a mis en place une page facebook qui enregistre, après une année de fonctionnement, plus de 1 100 « j'aime ».

Il gère également la mise en œuvre des campagnes de communication des services d'ACCM (les rencontres de l'emploi, les programmes du conservatoire de musique, les campagnes d'information de

l'Opah et de l'emploi, notamment). L'année 2013 a surtout été celle d'une communication soutenue autour des actions menées dans le cadre de Marseille-Provence 2013, tant au travers de la programmation copieuse du conservatoire de musique (pages 34 et 35) que des actions conduites par la politique de la ville.

Pour la partie communication interne, l'année 2013 a été celle de la poursuite du journal interne "Bulles d'agglo" distribué tous les deux mois aux agents et aux élus. Le service édite également un document d'information à destination des élus, "Brèves d'agglo", distribué à l'occasion des conseils communautaires.

Enfin, le service communication est garant du bon déroulé protocolaire des manifestations de la communauté d'agglomération.

## Développement du système d'information géographique

ACCM a créé son service d'information géographique (SIG) en novembre 2010. Un service dont le travail quotidien consiste à gérer des données repérées géographiquement et d'éditer des cartographies. Les outils permettent de rendre ces données accessibles à l'ensemble des services d'ACCM et de ses communes membres via une plateforme web.

Par la suite, le SIG s'est ouvert aux services communautaires pour leur proposer la consultation des plans cadastraux des communes membres d'ACCM, des plans d'occupation des sols et plans locaux d'urbanisme, des réseaux d'eau potable, d'assainissement et des réseaux de transports, des zonages des zones économiques et des zones urbaines sensibles sur la totalité du territoire.

Dans un deuxième temps, les services des communes ont pu bénéficier de ces mêmes informations et accéder à des applications de gestion des adresses postales, des arbres et des espaces verts. L'année 2013 a été celle de la poursuite de la mise

à disposition de données à l'attention des services communautaires et communaux. Sont à noter l'évolution du logiciel de gestion de l'assainissement collectif et la réalisation d'une application pour le traitement des demandes des notaires. À destination des communes, a été mis en place un appui à la commune d'Arles pour le relevé des poteaux d'éclairage public, un appui à Saint-Pierre-de-Mézogues pour la réalisation et la numérotation des voies de la commune, l'intégration des voies et adresses de la commune de Boulbon ou encore la réalisation d'une couche d'information relative aux bâtiments et équipements publics sur le territoire d'ACCM.

En parallèle, le service a travaillé, en collaboration avec les communes, à la réalisation d'une cartographie grand public qui sera consultable en ligne en 2014.





# Marseille-Provence 2013 : des projets fédérateurs



La communauté d'agglomération ACCM a adhéré, dès le début, au projet porté par l'association Marseille-Provence 2013, capitale européenne de la culture au travers d'un soutien financier de 551 250 euros. Pour ACCM, cette adhésion était une opportunité supplémentaire de promouvoir la participation des citoyens à des projets culturels et de renforcer le lien entre les acteurs culturels et les acteurs sociaux.

Parmi les nombreux projets programmés sur le territoire communautaire dans le cadre de Marseille Provence 2013, deux ont été portés par le conservatoire de musique du Pays d'Arles : "Mouvances troubadours" et "Nos paysages sonores".



## Mouvances troubadours, un éventail de concerts tout public

Le projet "Mouvances troubadours" a été porté par le conservatoire de musique du Pays d'Arles, en coproduction avec Marseille-Provence 2013 - Capitale européenne de la culture.

Accompagnés le plus souvent de musiciens professionnels, au talent reconnu, ce sont plusieurs milliers de musiciens amateurs du territoire, élèves du conservatoire ou des écoles bénéficiant de ses interventions en milieu scolaire, qui ont fait le succès de l'ensemble de ces concerts, dont la qualité musicale a été unanimement louée. Ce projet a été l'occasion pour eux de partager ce qu'ils aiment : la musique, avec un public nombreux et dans un cadre souvent prestigieux, insolite ou intimiste.

Une manière efficace d'allier le travail pédagogique à l'action culturelle, le tout restant lié par l'exploitation des richesses patrimoniales du territoire.

La mise en œuvre de ce projet a également été prétexte à créer de nouveaux partenariats, ou à en approfondir d'autres : avec les associations locales, le Secours populaire français, les services communication, techniques et administratifs des collectivités locales impliquées dans le projet.

De plus, le partenariat établi en transversalité avec les services politiques de la ville et transports de la communauté d'agglomération a permis à des publics défavorisés d'assister régulièrement aux spectacles.

En tout, ce sont près de 10 000 spectateurs qui ont assisté aux 31 concerts proposés dans le cadre du projet "Mouvances troubadours" sur tout le territoire.



## Nos paysages sonores, des créations à regarder et à écouter

"Nos paysages sonores" a été coproduit avec la Compagnie des patrimoines et réalisé pour des publics scolaires avec l'objectif de promouvoir le son comme vecteur privilégié de découverte de lieux patrimoniaux emblématiques du territoire.

Ce projet a été mis en œuvre par les artistes Guylaine Renaud et Thibault Verdron, entourés du personnel enseignant et technicien du conservatoire, ainsi que par les enseignants des écoles participant au projet. Il a proposé la réalisation de cinq créations sonores sous forme d'installations dans cinq lieux emblématiques du patrimoine territorial : le Château de Tarascon, le centre ancien de Boulbon, les Marais du Vigueirat à Arles, la Grande halle de Saint-Martin-de-Crau et le musée des Alpilles à Saint-Rémy-de-Provence.



Quelques chiffres :

- 135 enfants primaires et lycéens ont participé aux créations
- 50 parents d'élèves étaient impliqués
- 50 professionnels : enseignants du conservatoire de musique du Pays d'Arles, enseignants de l'Éducation nationale et professionnels des patrimoines et des territoires sont intervenus
- 110 000 personnes sont venues visiter les 5 installations entre juin et décembre 2013



## L'effet MP 2013 sur les publics en insertion professionnelle

La dynamique MP 2013 a été un réel levier de mobilisation et de promotion sociale des personnes en insertion professionnelle.

Dans ce sens et en relai de différentes initiatives prises par les partenaires sur Marseille, le service politique de la ville ACCM s'est fortement impliqué en 2013 dans la mise en place, au niveau local, de différents dispositifs Marseille Provence 2013 en direction des populations habituellement éloignées de la culture.

Le service politique de la ville a notamment travaillé sur les champs suivants :

- l'accès des personnes à la programmation (spectacles, expositions, événements...) sur Arles, Marseille et l'ensemble du territoire de la communauté
- l'accès des personnes à une pratique culturelle avec la mobilisation d'opérateurs culturels qui ont proposé une offre spécifique : ateliers chant choral et opération Atelier créatif du MasToc sur le quartier de Griffeuille

Pour cela il s'est agi :

- de réaffirmer l'intérêt de la culture comme levier de promotion sociale auprès des différents partenaires dont les travailleurs sociaux (organisation d'une 1/2 journée locale de mobilisation collective, le 20 juin 2013 à la maison de la vie associative en présence de 25 participants)
- de favoriser le rapprochement de ceux-ci avec les acteurs culturels, notamment au travers des actions de l'association Culture du cœur. Ce volet a fait l'objet d'un partenariat avec le conseil général dans une démarche de complémentarité avec les actions de sa plateforme "13 en partage".



## Des bus et des cars aux couleurs de Marseille-Provence 2013

Afin d'accompagner la réussite de cette "année capitale", ACCM a renforcé son offre de transport, en élargissant, lors des grandes manifestations, les horaires du réseau Envia et en mettant en place, lors de certains événements, des dessertes spécifiques afin de permettre à tous les habitants du territoire de pouvoir participer à la fête.

Ainsi, 217 voyageurs ont utilisé les navettes pour se rendre au spectacle d'ouverture du 13 janvier 2013, 187 ont visité l'exposition Voies Off à Griffeuille, 1 016 se sont rendus à la nuit des Rencontres à Salin-de-Giraud.

À cette occasion également, 7 bus et cars ont été « habillés » aux couleurs de Marseille-Provence 2013.





# Le conseil communautaire 2014

## LE PRÉSIDENT



CLAUDE VULPIAN  
MAIRE DE SAINT-MARTIN DE CRAU

## LES VICE-PRÉSIDENTS



DAVID GRZYB  
1<sup>er</sup> VICE-PRÉSIDENT



HERVÉ SCHIAVETTI  
2<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT  
MAIRE D'ARLES



LUCIEN LIMOUSIN  
3<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT  
MAIRE DE TARASCON



DOMINIQUE TEIXIER  
4<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT



GYLLES AYME  
5<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT



BERNARD DUPONT  
6<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT  
MAIRE DE BOULBON



JACKY PICQUET  
7<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT  
MAIRE DE SAINT-PIERRE-DE-MÉZOARGUES



NORA MEBAREK-MAKHOLOUF  
8<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENTE



ROLAND PORTELA  
9<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT



MARIE-ROSE LEXCELLENT  
10<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENTE



NICOLAS KOUKAS  
11<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT



MICHELLE FERRER  
12<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENTE



GEORGES BERNOT  
13<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT



MOHAMED RAFAÏ  
14<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENT



HAMINA AFKIR  
15<sup>e</sup> VICE-PRÉSIDENTE

## LES AUTRES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES :

### ARLES

DANIELLE DUCROS  
PATRICK CHAUVIN  
ARIELLE LAUGIER  
FLORENCE RIVAS  
LIONEL SCHNEIDER  
CLAUDIE DURAND

JEAN-LUC MASSON  
FABIENNE PAUTONNIER  
NICOLAS JUAN  
MARIA AMOROS  
CHRISTIAN MOURISARD  
CYRIL JUGLARET

MURIEL BOUALEM  
SERGE BERTHOMIEU  
PIERRE CHENEL  
NADINE CATHALA  
JEAN-PIERRE MAGINI

### TARASCON

NATHALIE MACCHI-AYME  
FABIEN BOUILLARD  
CLOTILDE MADELEINE  
GUY CORREARD  
CORINNE MASSIASSE  
FRANCIS DEMISSY

VALÉRIE LAUPIES  
JACKY GIMENEZ

### SAINT-MARTIN-DE-CRAU

MIREILLE HENRY  
PIERRE DOUMENC  
MARTINE AMSELEM  
MYRIAM CELLARIER  
DANIEL PETITJEAN

GUY BONO  
ANDRÉ CARGNINO

### SAINTES-MARIES-DE-LA-MER

ROLAND CHASSAIN  
MARTINE GONNET

### BOULBON

RENÉE AMY  
ANTOINE BECCIU

### SAINT-PIERRE-DE-MÉZOARGUES

FLORENCE DE CAMARET



# Les services communautaires

## COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Cité Yvan Audouard 5, rue Yvan Audouard • BP 30228 • 13637 ARLES Cedex  
 ☎ 04 86 52 60 00 • Fax 04 90 18 43 79  
 www.agglo-accm.fr • lepresident@agglo-accm.fr  
 Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30  
 (Le vendredi, fermeture à 16 h 30)

**Directeur général des services**  
**FRANÇOIS FORNERO**  
 ☎ 04 86 52 60 10

**Accueil**  
**MICHELINE ROUSSEL**  
**CÉCILE COULET**

## /// LES DIRECTIONS

**Direction des services techniques**  
**ALAIN BEAUMONT**  
 ☎ 04 86 52 60 40

**Direction du développement communautaire & assemblées**  
**MARINE BAUDRY**  
 ☎ 04 86 52 60 10

**Direction des ressources humaines et juridique**  
**CHRISTEL L'EBRELLEC**  
 ☎ 04 86 52 60 01

**Direction des finances et de la commande publique**  
**NICOLE PALOUZIÉ**  
 ☎ 04 86 52 60 31

## /// LES SERVICES

**Communication**  
**LAURE ROYAN**  
 ☎ 04 86 52 60 13

**Emploi**  
**CÉCILE TEYRAS**  
 ☎ 04 86 52 60 60

**Habitat**  
**CATHY HEYTE**  
 ☎ 04 86 52 60 80

**Service d'information géographique**  
**CLAUDE ROUSSEAU**  
 ☎ 04 86 52 60 14

**Administration générale**  
**CAROLINE PESTEL**  
 ☎ 04 86 52 60 01

**Service eau et assainissement**  
**ALAIN BEAUMONT**  
 ☎ 04 86 52 60 40

**Transports**  
**MURIEL GIRAUD**  
 ☎ 04 86 52 60 90

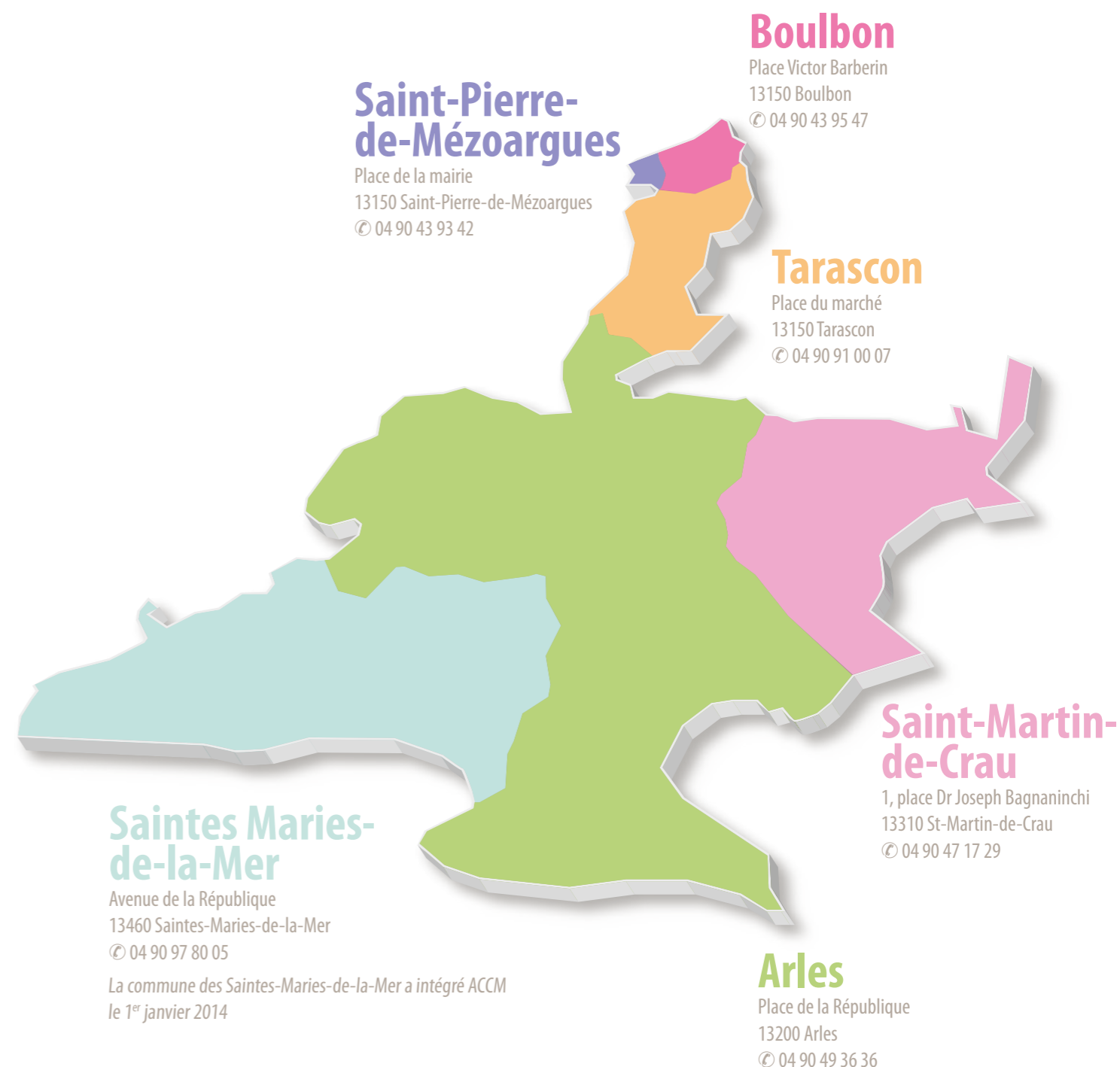
**Conservatoire de musique**  
**RENÉ VILLERMY**  
 ☎ 04 90 49 47 17

**Développement économique**  
**BRUNO DEFOUR**  
 ☎ 04 86 52 60 66

**Aménagement des zones et infrastructures**  
**ISABELLE FONTENEAU**  
 ☎ 04 86 52 60 40

**Politique de la ville**  
**YANNICK BARBEAU**  
 ☎ 04 86 52 60 20

# Les communes membres





CITÉ YVAN AUDOUARD • 5, RUE YVAN AUDOUARD • BP 30228 • 13637 ARLES CEDEX • TÉL. 04 86 52 60 00 • FAX 04 90 18 43 79 • LEPRESIDENT@AGGLO-ACCM.FR

[www.agglo-accm.fr](http://www.agglo-accm.fr) • [facebook.com/page.accm](https://facebook.com/page.accm)

